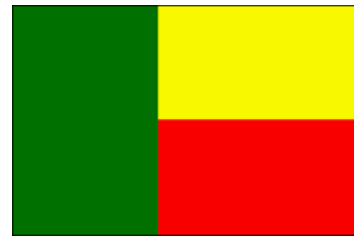




**UNION EUROPEENNE**  
**DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE**



**REPUBLIQUE DU BENIN**  
**MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE**  
**ORDONNATEUR NATIONAL**

# **RAPPORT CONJOINT**

**ANNEE 2002**

## TABLE DES MATIERES

1. Résumé.....	4
2. Agenda politique du pays partenaire.....	5
2.1 Principaux événements politiques et économiques en 2002.....	5
3. Bilan de la situation politique, économique et sociale.....	7
3.1 Evolution globale de la situation politique.....	8
3.1.1 Droits de l'homme, Etat de Droit, bonne gouvernance.....	8
3.1.2 La prévention des conflits.....	9
3.2 La situation économique.....	9
3.2.1 Les finances publiques.....	9
3.2.2 Evolution macroéconomique et réformes structurelles.....	9
3.2.3 Politique régionale et progrès réalisés.....	10
3.2.4 Accords commerciaux.....	10
3.3 Développement social.....	11
4. Examen de la coopération passée et actuelle.....	11
4.1 Secteurs de concentration.....	11
4.1.1 Transports.....	11
4.1.2. Santé.....	17
4.1.3 Appui aux politiques macroéconomiques.....	20
4.1.4 Développement rural (jusqu'au 7 <sup>ème</sup> FED).....	22
4.2 Secteurs hors concentration.....	23
4.2.1 PIN 7 <sup>ème</sup> FED.....	23
4.2.2 PIN 8 <sup>ème</sup> FED.....	24
4.2.2.1 Développement local.....	24
4.2.2.2 Appui institutionnel au Ministère des Finances et de l'Economie.....	25
4.2.2.3 Appui au secteur privé (8 <sup>ème</sup> FED).....	26
4.2.2.4 Intégration régionale (8 <sup>ème</sup> FED).....	27
4.2.3 PIN 9 <sup>ème</sup> FED.....	28
4.2.3.1 Appui au Programme Intégré de Renforcement des Systèmes Juridiques et Judiciaires (PIRSJJ).....	28
4.2.3.2 Appui au secteur privé.....	29
4.2.3.3 Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées (PSICD).....	29
4.3 Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques.....	29
4.4 Autres instruments de coopération.....	29
4.4.1 Banque Européenne d'Investissement (BEI).....	29

4.4.2	Coopération régionale .....	30
4.4.3	STABEX .....	33
4.4.4	Lignes budgétaires.....	33
5.	Perspectives de programmation pour les années suivantes.....	33
6.	Revue opérationnelles annuelles 2003 .....	34
6.1	Accélération de l'utilisation des reliquats des anciens FED.....	34
6.2	Définition d'indicateurs et d'objectifs en vue de mesurer les résultats obtenus dans les secteurs de concentration.....	35
6.2.1	Appui macro-économique .....	35
6.2.2	Secteur des transports.....	35
6.2.3	Secteur de la Santé .....	36
6.3	Dialogue dans le pays entre l'ON et les acteurs non étatiques.....	37
7.	Conclusions.....	37
7.1	Situation politique et économique .....	37
7.2	Les progrès réalisés en terme de réduction de la pauvreté .....	38
7.3	Les principaux résultats et activités concernant les secteurs de concentration et programmes importants .....	38
7.4	Les efforts entrepris pour l'utilisation des reliquats des 7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> FED.....	41
7.5	Les perspectives pour l'année 2003.....	41

# Rapport Conjoint année 2002

## Ordonnateur National et Délégation de la Commission Européenne

### 1. Résumé

Les premières élections municipales et communales de l'ère du renouveau démocratique se sont enfin déroulées en Décembre 2002. Ces élections longtemps attendues viennent renforcer la démocratie béninoise et consacrer la participation des collectivités décentralisées à la gestion des affaires publiques.

Le scrutin s'est en général déroulé dans le calme. Les résultats non officiels, publiés dans la presse, indiquaient une victoire pour l'ancien président de la république SOGLO pour la mairie de Cotonou et pour le président de l'Assemblée Nationale HOUNGBEDJI pour celle de Porto Novo. La coalition de la mouvance présidentielle remporterait la majorité des mairies.

Le taux de croissance de l'économie est resté satisfaisant (5,8% de croissance du PIB en 2002) de même que l'inflation, qui a été contenue à moins de 3 %. Toutefois, la situation économique a été largement affectée par la poursuite de la chute des cours mondiaux du coton ce qui a obligé le Gouvernement à intervenir, afin d'éviter un effondrement de la filière. Les réformes économiques ont également été poursuivies avec l'élaboration de budgets-programmes pour les principaux ministères. Cependant l'augmentation imprévue de certaines dépenses (subvention aux prix du coton, hausse des salaires, ajustement des prix de l'eau, de l'électricité, du téléphone et du carburant) a dû être compensée par des réductions des dépenses, notamment au niveau des investissements.

Du point de vue social, les allocations budgétaires en faveur des secteurs sociaux n'ont pas connu d'évolution significative. En ce qui concerne les taux d'exécution, celui de l'éducation s'est amélioré considérablement (+13%), tandis que celui de la santé a chuté (-10,5%).

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été finalement adopté par le Gouvernement en septembre 2002. Ce document qui constituera le cadre prioritaire de programmation des actions du Gouvernement et des interventions des partenaires au développement du Bénin n'a pas été jugé complètement satisfaisant par les bailleurs de fonds, surtout en ce qui concerne le système de suivi et évaluation et un travail d'amélioration était en cours fin de l'année avec l'appui de la Banque Mondiale.

Le Document de Stratégie pour le Bénin et le Programme Indicatif National relatifs au 9<sup>ème</sup> FED, qui mettent un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté, ont été signés le 9 octobre 2002.

Du point de vue de la mise en œuvre de la coopération CE-Bénin, le taux d'engagements primaires des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED ont atteint respectivement 98 % et 100 % ; les ratios engagements secondaires/engagements primaires s'établissant à 93 % et 72 % et les ratios décaissements/engagements secondaires à 88 % et 37 %. Le retard pris par la ratification de l'Accord de Partenariat ACP-CE et donc la mise à disposition du 9<sup>ème</sup> FED, associé à un taux très élevé d'engagement des fonds des FED précédents, a limité la préparation de nouveaux projets. Seulement deux Conventions de Financement ont été signées en 2002, notamment celle du projet d'appui au démarrage des communes (PRODECOM) et celle pour la préparation des projets infrastructures à financer sur le 9<sup>ème</sup> FED. Les travaux de plusieurs projets d'infrastructures importants ont démarré, tels que l'aménagement des voies d'accès et de la traversée de Cotonou ainsi que l'amélioration de la voirie de la ville de Parakou.

## **2. Agenda politique du pays partenaire**

Le Gouvernement a adopté en Septembre 2002 le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui couvre la période 2003/2005. Ce document qui a été élaboré à partir d'un processus participatif, a fait intervenir toutes les couches socioprofessionnelles du pays (unions de producteurs, services publics, secteur privé, ONG, syndicats) ainsi que les partenaires au développement

Ce document qui sera actualisé chaque année et renouvelé tous les trois ans, constitue le cadre prioritaire de programmation des actions du Gouvernement et des interventions des partenaires au développement du Bénin.

De façon opérationnelle, la stratégie de réduction de la pauvreté vise l'accélération de la croissance économique et une réponse appropriée à la demande sociale par :

- un renforcement des politiques macro-économiques, une accélération des réformes structurelles, la bonne gouvernance et la promotion des investissements privés ;
- une plus grande priorité aux secteurs sociaux, à travers : (i) une allocation plus importante des ressources issues de la croissance et de l'appui extérieur, (ii) des politiques sociales élaborées avec la participation des populations bénéficiaires et (iii) le renforcement des capacités de gestion, d'absorption et de contrôle des ressources de ces secteurs aux niveaux central et décentralisé.

La qualité du DSRP n'a pas été jugée complètement satisfaisante par les bailleurs de fonds. A la fin de l'année, un travail d'amélioration du document concernant certains aspects, notamment le suivi/évaluation, était en cours avec l'appui de la Banque Mondiale.

Le Document de Stratégie de Coopération pour le Bénin et le Programme Indicatif National relatifs au 9<sup>ème</sup> FED, qui mettent un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté, ont été signés le 9 octobre 2002.

### **2.1 Principaux événements politiques et économiques en 2002**

#### °Les premières élections municipales et communales

Les premières élections municipales et communales de l'ère du renouveau démocratique se sont finalement déroulées en Décembre 2002. Ces élections longtemps préparées et attendues aussi bien par la classe politique béninoise elle-même que par la population et les partenaires au développement, viennent renforcer la démocratie béninoise à la base et consacrer la participation des collectivités décentralisées à la gestion des affaires publiques. Les élections ont mobilisé une partie importante de la classe politique. Parmi les candidats notables, on note pour la Mairie de Cotonou, l'ex Président de la République, Nicéphore SOGLO pour le parti « Renaissance du Bénin (RB) » face à l'ex-Ministre de Commerce, Séverin ADJOVI, pour la coalition « L'Union du Bénin du Futur (UBF) » regroupant la majorité des partis de la mouvance présidentielle ; le Président de l'Assemblée Nationale, Adrien HOUNGBEDJI pour la Mairie de Porto Novo et le Ministre de la Fonction Publique, Ousmane BATOKO pour celle de Parakou.

Malgré une mise en place dans les délais de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), la préparation des élections a été caractérisée par des problèmes organisationnels importants. Cependant, le scrutin s'est, en général, déroulé dans le calme, à l'exception notable du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Cotonou (circonscription où se présentaient SOGLO et ADJOVI) où des

turbulences sur le terrain, le jour du scrutin, ont abouti au report des élections, qui ont finalement eu lieu le 28 décembre. Ainsi, aucun résultat officiel n'a été publié avant la fin de l'année. Les résultats non officiels, publiés dans la presse, pronostiquaient une victoire pour SOGLO à Cotonou et pour HOUNGBEDJI à Porto Novo. Ces résultats indiquaient aussi la nécessité d'un deuxième tour dans 30% des circonscriptions électorales.

### Les Accords de Partenariat Economique (APE)

Les négociations sur les Accords de Partenariat Economique, prévus dans l'accord de Cotonou, ont commencé officiellement le 27 septembre 2002. Ces négociations qui devraient durer cinq ans, représentent un enjeu majeur pour le Bénin, pour les autres pays de la région, ainsi que pour tous les pays ACP. Conçus dans l'esprit de partenariat et de réciprocité, et basés sur les règles de l'OMC, ces accords constitueront un instrument clé pour l'intégration régionale et l'accès à l'économie mondiale.

Pour l'Afrique de l'Ouest, la configuration géographique couverte par l'APE est celle de la CEDEAO. Cependant, compte tenu de l'avance prise par l'UEMOA en terme d'intégration économique, les négociations seront menées conjointement par le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et la Commission de l'UEMOA. Dans le cadre de la préparation des négociations, le Bénin a été l'hôte d'une réunion de concertation des Ministres du Commerce et des Finances de l'Afrique de l'Ouest à Cotonou du 9 au 11 septembre 2002.

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi (MICPE) et l'Ordonnateur National ont été informés des possibilités offertes par la facilité de 20 MEUR de la Commission, dans le cadre de la préparation des négociations APE. Bien que le MICPE ait montré un intérêt quant aux possibilités de bénéficier d'appuis techniques dans le domaine, aucune requête en bon et dû forme n'a été élaborée durant l'année 2002. Au 31 décembre 2002 le Bénin n'avait ainsi pas élaboré d'étude d'impact relatif à la mise en œuvre des APE.

### La crise cotonnière

La filière cotonnière constitue la base de l'économie rurale et agro-industrielle du Bénin. Elle contribue à hauteur de 13 % du PIB et la fibre produite représente environ 80% de la valeur totale des exportations.

Les mesures prises par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale pour soutenir le prix d'achat du coton aux producteurs durant la campagne 2001 -2002 ont permis de maintenir la tendance ascendante de la production. Le Gouvernement béninois n'envisage pas de renouveler ce genre de soutien pour la campagne 2002 – 2003 vu que le prix du marché est en hausse.

La restructuration de la filière cotonnière en cours, et notamment la privatisation de la SONAPRA (Société Nationale pour la Promotion Agricole), engendre de nombreuses difficultés, tant au niveau de la distribution des intrants agricoles, que de la commercialisation, de la fixation des prix, et de la capacité financière à exécuter les fonctions critiques de support à la filière. En effet, les dettes dues par l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC), ont obligé celle-ci à prendre des dispositions pour obtenir des avances de fonds remboursables auprès des égreneurs, afin de pouvoir payer les producteurs, et les inciter à commercialiser le coton sur le marché. La capacité à raccourcir le délai de paiement aux producteurs de coton, et à apurer les arriérés des égreneurs est un élément clé de la réussite de la réforme de la filière. La prochaine mise en place d'une Chambre Arbitrale pourra prévenir les contentieux qui apparaîtront au cours des campagnes de commercialisation primaire du

coton graine 2002 –2003 et 2003 – 2004, et y trouver des solutions rapides de façon à augmenter l’efficacité de la filière.

### **3. Bilan de la situation politique, économique et sociale**

Le Gouvernement du Bénin a fixé des indicateurs et des valeurs cibles à atteindre pour le suivi/évaluation de son DSRP pour 2003, 2004 et 2005. La plupart des indicateurs correspondent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement., la liste est présentée dans le tableau ci-dessous. Le tableau ne contient pas de valeurs pour 2002, étant donné que les valeurs définitives n’étaient pas disponibles lors de l’élaboration du DSRP et que 2001 a été choisi comme année de référence.

Domaines	Indicateurs	Sources d’information	Année de réf. 2001	2003	2004	2005
<b>LE RENFORCEMENT DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE A MOYEN TERME</b>						
Macro-économique	Taux de croissance économique (réel)	TBS	5,2%	6,2%	6,6%	7,0%
	Taux d’inflation (IPC) (%)	TBS	3,8%	< 3	< 3	< 3
	TAUX DE CROISSANCE DU PIB/TETE	TBS	2,8%	3,2%	3,5%	3,8%
<b>LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET GESTION DE L’ENVIRONNEMENT</b>						
Pauvreté	Incidence de pauvreté urbaine	ECVR ELAM	21,7%	20,9 %	20,0 %	19,2 %
	Incidence de pauvreté rurale	ECVR ELAM	27%	26,5 %	25,5 %	24,4 %
	Indicateur du développement humain	RNDH		0,492 %	0,506 %	0,520 %
Santé	Taux de fréquentation des services de soins (%)	MSP	34%	35%	36%	37%
	Taux de prévalence du VIH/SIDA	MSP	4,1%	< 6 %	< 6 %	< 6 %
	Taux de mortalité infantile ( <sup>0</sup> /100)	MSP	89	81,9	78,6	75,5
Education	Taux d’alphabétisation (%)	TBS		83,5	85,83	88,11
	Taux de déperdition (primaire) (%)	TBS	29,0	27,01	26,44	25,23
	Taux brut de scolarisation (%)	TBS	81	88,18	90,87	93,56
	Taux élève/maître	TBS	53	54,86	55,13	55,38
Eau potable	Proportion de population ayant accès à une source d’eau potable (%)	TBS	66,4	70,3	72,3	74,4
Nutrition	Proportion d’enfants ayant une insuffisance pondérale (%)	TBS	23,0	21,0	20,0	19,1
Habitat	Proportion de ménages raccordés à l’électricité en milieu urbain (%)	TBS	21,9	28,7	43,37	55,8
Voirie Assainissement	Proportion de ménages disposant de latrines (%)	MSP	32,2	45,0	57,0	67,0
<b>GESTION DES SOLIDARITES ET PARTICIPATION DES PAUVRES AU PROCESSUS DE PRODUCTION</b>						
Groupes vulnérables	Indicateur sexo-spécifique du développement	RNDH		0,448	0,453	0,458
Electrification rurale	Proportion de ménages bénéficiant d’un branchement électrique (%)	RNDH		10,69	1541	19,98

## Abréviations

TBS :	Tableau de bord social (INSAE)
ECVR :	Enquête sur les conditions de vie en milieu rural (MAEP, Statistiques Agricoles)
ELAM :	Enquête légère auprès des ménages (INSAE)
RNDH :	Rapport National sur le Développement Humain (PNUD)
MSP :	Ministère de la Santé Publique
MEHU :	Ministère de l'Énergie, de l'Habitat et de l'Urbanisme

### **3.1 Evolution globale de la situation politique**

Les dysfonctionnements qui ont marqué les élections présidentielles de Mars 2001 ont révélé la fragilité de la démocratie béninoise, mais aussi une certaine volonté et capacité de la classe politique dans son ensemble d'apaiser les rivalités. La répétition de ces mêmes dysfonctionnements lors des élections communales et municipales de décembre 2002 devrait alerter les citoyens et la classe dirigeante pour mettre en place un système électoral fiable et pour trouver des solutions durables (listes électorales, CENA, etc.) sans lesquelles le processus démocratique au Bénin risque d'être remis en cause.

A quelques mois de la tenue des élections communales et municipales, la vie politique a été marquée par de vives tensions au sein du plus grand parti de l'opposition, la Renaissance du Bénin (RB), dues à une querelle de paternité du logo, et dans laquelle le Ministère de l'Intérieur était impliqué. Il a fallu un arrêt de la Chambre Administrative de la Cour Suprême pour faire baisser la tension.

#### 3.1.1 Droits de l'homme, Etat de Droit, bonne gouvernance

Le Bénin poursuit son avancée dans la construction de l'Etat de Droit. Les différentes institutions régulatrices du fonctionnement de la vie nationale veillent au respect des droits de l'homme. La société civile s'organise de mieux en mieux pour constituer une force de pression sur les pouvoirs publics.

Les faiblesses du système judiciaire évoquées dans le rapport 2001 demeurent. Les nombreux magistrats impliqués dans des affaires de détournements sont toujours en détention, accentuant le problème de sous-effectif du système. Le manque flagrant d'effectifs dans les juridictions, en particulier de magistrats, constitue un des principaux obstacles dans la consolidation d'un Etat de Droit. Pour pallier à cette situation, le Gouvernement a eu recours à des mesures provisoires (élévation de l'âge de la retraite, contractualisation des magistrats retraités) et a lancé cette année un concours pour recruter 40 auditeurs de justice et 40 greffiers.

Sous la pression des partenaires au Développement et des Institutions Internationales, le Gouvernement poursuit ses actions de lutte contre la corruption, mais le phénomène persiste. La Cellule de Moralisation de la Vie Publique, chargée de conduire la lutte contre la corruption semble limitée dans ses actions par la faiblesse des textes réglementaires et les dysfonctionnements du système judiciaire. Dans le cadre des réformes budgétaires, le Gouvernement est en train de renforcer les systèmes de contrôle à travers le renforcement des différents corps de contrôle de l'Etat, à savoir : la Chambre des Comptes, l'Inspection Générale des Finances, et les Directions de l'Inspection et de Vérification Interne des Ministères.



### 3.1.2 La prévention des conflits

Le Bénin veille à entretenir des rapports de bon voisinage avec les pays frontaliers. Une commission nationale de délimitation de frontières est en place et travaille à prévenir des conflits avec les voisins.

Le Bénin participe, dans le cadre des organisations sous-régionales (UEMOA, CEDEAO) au maintien de la paix, en participant aux négociations de paix, ou en fournissant des contingents aux troupes de maintien de la paix, notamment en Côte d'Ivoire.

## **3.2 La situation économique**

### 3.2.1 Les finances publiques

Les réformes engagées au niveau des finances publiques se sont poursuivies en 2002. Ces réformes, articulées autour des budgets-programmes et du cadre de dépenses à court et à moyen terme semblent de plus en plus maîtrisées par les ministères.

Le système informatisé de gestion des finances publiques mis en place en 2001 est en train d'être amélioré pour le rendre plus convivial aux utilisateurs.

2002 a été marquée par une augmentation imprévue de certaines dépenses, notamment une subvention exceptionnelle aux prix pour les producteurs du coton, une hausse des salaires accordée suite à une grève des fonctionnaires début 2002, ainsi que par l'impact sur les dépenses de fonctionnement de l'ajustement des prix des services d'eau, d'électricité et de téléphone d'une part et de l'augmentation du prix du carburant d'autre part. Afin de rester dans le cadre budgétaire agréé dans le programme du FMI, l'augmentation de ces dépenses a dû être compensée par des réductions de dépenses d'autres postes, ce qui a été réalisé au détriment de l'exécution du budget, notamment au niveau des investissements.

### 3.2.2 Evolution macroéconomique et réformes structurelles

Les performances économiques sont restées satisfaisantes. Le taux de croissance du PIB en 2002 a été de 5,8%, contre une prévision de 5,3%. Cette performance est due à une production record du coton. L'inflation a été contenue à moins de 3%.

Le déficit extérieur courant a augmenté de 6,7% en 2001 à 8,2% en raison de la chute du prix mondial du coton. Le volume total des exportations a diminué de 11 % en 2002 et le volume des exportations de coton de 18,7 %, ce qui indique un certain évolution positive des exportations hors coton. Le solde globale de la balance des paiements a montré un déficit pour la première fois depuis 1997, principalement dû à une diminution importante des flux de capitaux (dons aux projets et programmes ainsi que capitaux à court terme). En juillet 2000, le Bénin a été rendu éligible à l'initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE II), pour une valeur qui correspond à une réduction de 27 % de la totalité du service de la dette en valeur actuelle nette à la fin de 1998. Une mission de FMI en Décembre 2002 a conclu que le Bénin a maintenant rempli toutes les conditions pour atteindre le point d'achèvement et une décision est attendue au conseil d'Administration du FMI en Mars 2003.

La croissance de la masse monétaire a connu un ralentissement et la position nette du Gouvernement auprès de la BCEAO a légèrement diminué. La santé financière du système bancaire s'est améliorée, et l'activité du secteur de la micro-finance a connu un développement significatif. Les réformes se sont poursuivies dans le secteur des entreprises publiques. Dans le cadre du désengagement de l'Etat, plusieurs actions ont été menées, notamment l'adoption par le Gouvernement de la stratégie de privatisation de la SONAPRA et la mise en place d'un cadre juridique permettant la scission de l'Office des Postes et Télécommunications en deux entités (poste et télécommunication). Le Gouvernement a par ailleurs adopté une stratégie de mise en concession de la branche électricité de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE). La réforme administrative n'a pas connu d'évolutions positives pendant l'année. Par contre, les mouvements de grève dans la fonction publique au début de l'année ont obligé le Gouvernement à abandonner la composante relative à l'avancement sur le mérite originellement prévu dans le projet de réforme. La dimension prise par ce dossier a compromis de façon générale la réforme dans sa globalité confirmée par le non avancement des autres volets.

### 3.2.3 Politique régionale et progrès réalisés

En matière de politique régionale, le processus de convergence interne à l'UEMOA s'est normalement poursuivi en 2002. Le pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité auquel les Etats membres de l'UEMOA ont adhéré prévoit l'élaboration d'un programme pluriannuel de convergence pour chaque pays dans lequel sont définis les objectifs en matière de convergence macro économique. Le Bénin a adopté ce programme en 2001 pour une période de trois ans. En 2002, le Bénin a continué à être un des membres les plus performants et a respecté tous les critères de performance.

En général, la mise en application du Tarif Extérieur Commun (TEC) au Bénin se déroule conformément à la nomenclature UEMOA et dans le respect des normes fixées pour le régime tarifaire préférentiel interne (0% de taxe sur les marchandises agréées à l'intérieur de l'UEMOA). Les revenus de douane n'ont pas diminué après l'introduction du TEC, car le tarif moyen a augmenté.

La mise en place du TEC n'a cependant pas diminué l'importance du commerce informel avec le vaste marché nigérian vu que les fluctuations entre le franc CFA et la naira, et le caractère instable de la politique tarifaire nigériane perdurent.

### 3.2.4 Accords commerciaux

Dans le cadre des négociations APE, qui ont officiellement commencé le 27 septembre 2002, l'Accord de Cotonou prévoit un appui de € 20 millions (8 ACP TPS 110) aux pays ACP. Cet appui vise à renforcer la capacité de négociation des pays ACP et des organisations régionales, en charge de ces négociations, ainsi qu'à réaliser des études d'impact des différents aspects de l'APE. Ce programme d'appui est géré par une Unité de Gestion installée à Bruxelles, à laquelle les pays ou groupements régionaux peuvent adresser des demandes d'appui spécifiques.

Suite à une requête du 16/10/02 de l'Ordonnateur National pour un appui technique, la Délégation lui a transmis les lignes directrices du programme, ainsi qu'un document type pouvant aider à la formulation d'une demande étoffée et accompagnée d'un plan d'action ciblé. Comme indiqué au point 2.1, aucune requête n'a été transmise à la Délégation au 31 décembre 2002.

### 3.3 Développement social

Les allocations budgétaires en faveur des secteurs sociaux n'ont pas connu d'évolution significative par rapport à l'année précédente, ni en terme de part du PIB, ni en chiffres absolus. La partie du budget global consacrée aux investissements a été légèrement augmentée pour l'éducation (+3,5 %), mais a subi une baisse pour la santé (-6,1 %). La partie des investissements financée sur ressources extérieures reste stable pour l'éducation, mais a été considérablement réduite pour la santé (-12,5 %), ce qui reflète la politique actuelle des bailleurs dans ce secteur. Pour les deux secteurs on note une augmentation importante du budget de fonctionnement (+15,4 % pour l'éducation et +9,8 % pour la santé), conformément aux recommandations des bailleurs. Les prévisions pour 2003 confirment cette évolution. Le taux d'exécution (99%) a été considérablement amélioré pour l'éducation (+13%), tandis que celui de la santé a chuté à 87,5 % (-10,5 %). Ceci est à comparer avec un taux d'exécution de 95% des dépenses primaires pour 2001 (derniers chiffres disponibles).

Secteur:	Education					Santé				
	2001	2002	Ecart	2003 (prév.)	Ecart (prév.)	2001	2002	Ecart	2003 (prév.)	Ecart (prév.)
Budget	76 455	77 586	1,5%	81 988	5,7%	39 324	38 328	-2,5%	39 471	3,0%
Budget en % du PIB	4,4%	4,2%	-0,2%	4,0%	-0,2%	2,3%	2,2%	-0,1%	1,9%	-0,3%
Taux d'exécution	86,0%	99,0%	13,0%	-	-	98,0%	87,5%	-10,5%	-	-
Fonctionnement	46 967	54 211	15,4%	59 251	9,3%	18 962	20 811	9,8%	23 429	12,6%
Investissement	20 382	23 375	14,7%	22 737	-2,7%	20 362	17 517	-14,0%	16 042	-8,4%
- part du budget	26,7%	30,1%	3,5%	27,7%	-2,4%	51,8%	45,7%	-6,1%	41%	-5,1%
- sur ressources extérieur	53,2%	50,9%	-2,3%	52,0%	1,1%	58,2%	45,7%	-12,5%	46%	0,6%

## 4. Examen de la coopération passée et actuelle

L'année 2002 a été marquée par la signature, le 9 octobre, du Programme Indicatif National et de la Stratégie de Coopération pour le 9<sup>ème</sup> FED. Ce programme, d'un montant de € 208 millions (enveloppe A) prévoit d'allouer € 55 millions aux aides budgétaires non ciblées, € 102 millions au secteur des transports routiers, € 26 millions pour le secteur de la santé et de l'assainissement et € 25 millions pour les actions hors concentration. L'enveloppe B est de € 67 millions.

### 4.1 Secteurs de concentration

#### 4.1.1 Transports

##### a) Résultats

L'objectif spécifique de l'appui communautaire dans le secteur des infrastructures de transport est de soutenir la croissance économique par des interventions directes sur l'environnement physique, en particulier le réseau de routes bitumées, et par des actions visant la pérennisation des investissements. L'aide communautaire a été orientée de manière à financer un programme consacré :

- à la maintenance et à l'entretien des infrastructures routières bitumées ;
- à la réhabilitation et/ ou à la construction de routes bitumées en fonction de priorités dictées par les nécessités économiques ;

- et à la réhabilitation et à l'entretien de routes de desserte locale (rurale et urbaine) en fonction des impératifs sociaux (lutte contre la pauvreté, désenclavement de zones défavorisées, ...).

En relation avec la mise en œuvre du programme communautaire, le Gouvernement s'est engagé (1) à renforcer les ressources du Fonds Routier, (2) à élaborer et mettre en œuvre la stratégie visant à transférer progressivement les activités d'entretien des routes au secteur privé, (3) à assurer l'autonomie de gestion du Fonds Routier et (4) à établir et appliquer la stratégie visant à éliminer progressivement les barrières à la libre circulation dans le pays.

A l'issue de l'année 2002, les interventions communautaires ont progressé de la manière suivante dans la réalisation des objectifs :

La maintenance et l'entretien des infrastructures routières bitumées existantes sont encore trop souvent remplacés par des travaux de réhabilitation (notamment sur les axes Bohicon – Dassa – Savalou, Dassa – Savé – Parakou – Bérébouay et Porto Novo – Igolo). La mise sur pied d'un véritable entretien périodique programmé et réalisé avant que les infrastructures ne soient trop dégradées se met difficilement en place même si le Fonds routier dispose de moyens croissants – certes encore insuffisants – pour ce genre d'intervention. A son budget 2002, ont été inscrits € 1,4 millions pour ce type d'entretien (contre € 0,9 million en 2001 et € 0,15 million en 2000).

- Avec les projets du 7<sup>ème</sup> et du 8<sup>ème</sup> FED, les routes reliant Cotonou et Porto Novo aux quatre pays voisins ont été bitumées et / ou réhabilitées. Ces réalisations ont eu notamment pour effet de renforcer le rôle économique du Port de Cotonou dans la sous-région. Avec la réalisation des projets du 7<sup>ème</sup> FED et avant même l'achèvement des projets du 8<sup>ème</sup> FED, le trafic de poids lourds vers le Nord est déjà en forte hausse (+ 46% entre 1998 et 2001 au poste de péage de Diho qui mesure le trafic routier vers le Niger et le Burkina).
- Les projets de réhabilitation / construction de routes de desserte locale (urbaine et rurale) ont connu des développements très positifs en 2002. Le projet d'amélioration de la voirie à Parakou et le programme de réhabilitation et d'entretien de pistes rurales dans le Zou et le Borgou sont maintenant lancés (sélection des entreprises de travaux). L'année 2003 sera celle des travaux proprement dits.

Les engagements du Gouvernement ont été tenus, du moins pour les trois premiers :

- Les ressources du Fonds Routier ont régulièrement augmenté grâce à la mise en place de postes de péage et à la hausse des recettes sur les carburants. De € 5,1 millions en 1996, le budget annuel du Fonds est passé à € 10,3 millions en 2001 (6,8 milliards FCFA) et a atteint € 11,0 millions en 2002 (7,2 milliards FCFA). Cette hausse n'a pas été aussi rapide que prévue à cause des retards dans la mise en place de l'importante station de péage d'Ekpé (route Cotonou – Porto Novo).
- Les activités d'entretien courant du réseau routier bitumé ont progressivement été transférées au secteur privé en plafonnant à environ un milliard FCFA les dépenses en régie. Le tissu des PME en mesure d'effectuer ce genre de travaux s'est également étoffé. Elles seraient plus de 40 à pouvoir soumissionner pour des contrats supérieurs à € 15.000 depuis 2000, contre une vingtaine de soumissionnaires en 1998.
- Par décret du 29 août 1996, le Fonds Routier est devenu autonome.

- L'élimination des barrières à la libre circulation à l'intérieur du pays constitue un problème ardu qui n'a pas encore réellement trouvé de solutions pratiques.

D'autre part et concernant les autres engagements importants du Gouvernement :

- Réviser et actualiser la stratégie sectorielle des transports : une stratégie sectorielle des transports pour la période 1997-2001 a été arrêtée, un bilan a été tiré en janvier 2002 sur le crédit IDA qui soutenait le plan. Une étude d'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie est en cours ; les conclusions et recommandations de cette étude seront examinées et exploitées avant la fin de l'année 2003 afin de procéder à l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle stratégie pour la période 2004-2008 en concertation avec les principaux bailleurs de fonds, tels que l'Union européenne et la Banque mondiale. Cette dernière, établie en cohérence avec le DSRP, se fixera comme ultime objectif de donner la priorité aux actions ayant un impact significatif sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté.
- Renforcer les mesures de protection du réseau routier notamment dans le contrôle des charges à l'essieu : après la mise en place en 1998 du premier poste de péage-pesage, et d'un second en janvier 2003, le Gouvernement du Bénin envisage la mise en oeuvre d'un programme de construction et d'exploitation de cinq nouvelles gares de péage et pesage.
- Développer le processus de décentralisation de la réhabilitation et de l'entretien des pistes rurales : En 2003, les attributions de la Direction nationale de l'entretien routier et des pistes rurales seront revues afin de renforcer celles des Directions régionales de l'entretien routier.

#### *b) Activités*

- 7 ACP BEN 015 - Réhabilitation de la route Bérubouay-Malanville - € 21 millions

Le projet visait la réhabilitation, sur une distance de 168 km, du tronçon Bérubouay-Malanville de la route Parakou-Malanville. Sa réalisation a contribué à sauvegarder le patrimoine que cette route représente au niveau de la vocation naturelle du Bénin à assurer une fonction de transit pour le Niger.

La réception définitive des travaux de réhabilitation des ouvrages d'art prononcée en juin 2002 a permis de clôturer le projet.

- 7 ACP BEN 035 & 7 ACP RPR 353 - Réhabilitation de la route Cotonou- Hillacondji – € 13,5 millions

Le projet visait la réhabilitation et la modernisation, sur une distance de 93 km, de la route Cotonou - Hillacondji (frontière du Togo). Sa réalisation a permis, d'une part, de sauvegarder le patrimoine que cette route représente dans sa vocation de transit avec le Togo et le Nigeria et, d'autre part, de souder l'axe régional côtier Ouest Est dont elle fait partie.

La réception définitive des travaux sur la digue de Guézin prononcée en avril 2002 a permis de clôturer le projet.

- 7 ACP BEN 044 & 7 ACP RPR 497 - Travaux d'amélioration de la route Sèmè - Porto-Novo - € 17,5 millions

La route Cotonou – Porto Novo est l'artère de transport la plus importante dans le Sud-Est du Bénin reliant le département de l'Ouémé et une partie du département de l'Atlantique et du Zou à Cotonou. C'est également le principal axe reliant le Bénin et le Nigeria. Ce projet est réalisé avec le concours financier du Bénin, de l'Allemagne, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Ouest Africaine de Développement et du FED (qui finance le lot C - 12,711 km de Sèmè à Porto-Novo).

A la fin du chantier, vers novembre 2000, des dégradations sont apparues sur le premier tronçon du projet. Plusieurs expertises ont été menées tout au long de l'année 2001. Finalement, au début de 2002, le revêtement a été repris par l'entreprise sous-traitante (COLAS) sur financement de sa compagnie d'assurances. Ces travaux supplémentaires ont défini une nouvelle période de garantie d'un an. La réception définitive du projet est maintenant prévue pour mars 2003.

- 7 ACP BEN 060/061/062 - Amélioration de la voirie dans le cadre du développement municipal de la ville de Parakou - € 6 millions

Les activités du projet concernent des travaux de bitumage et de pavage d'axes de la ville de Parakou, troisième centre urbain du pays, avec aménagement des caniveaux et des trottoirs. A ces travaux, il a été prévu d'adoindre une action d'assistance technique auprès des services techniques de la Circonscription Urbaine de Parakou (CUP).

Le volet assistance technique à la CUP assuré par le bureau Hydea (I) a débuté en octobre 2001. Les études techniques pour les travaux de pavage et de bitumage ont été réalisées dans le courant de l'année 2002. Un devis-programme pour les travaux de pavage par des PME a été signé en octobre 2002 avec une agence d'exécution (AGETUR). Les consultations restreintes pour les marchés de pavage se sont achevées en décembre 2002, les marchés ont été attribués et les remises de sites ont eu lieu le 30 décembre 2002. L'appel d'offres pour les travaux de bitumage a été lancé le 4 novembre 2002. Les offres des entreprises sont attendues pour le 13 janvier 2003.

- 7 ACP BEN 068 – Appui à la réalisation des études pour la mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> FED dans le domaine des infrastructures - € 2 millions

L'objectif de ce projet est de réaliser les études nécessaires au montage des Conventions de Financement et au lancement des appels d'offres relatifs aux travaux d'infrastructures prévus au PIN 9<sup>ème</sup> FED.

Les résultats attendus de ce projet sont les suivants :

- réalisation des études d'identification et de faisabilité socio-économique visant à monter les Conventions de Financement et à préparer les dossiers d'appel d'offres relatifs aux projets routiers,
- réalisation de l'étude d'identification et de faisabilité socio-économique visant à monter la Convention de Financement et à préparer les dossiers d'appel d'offres relatif au projet d'assainissement des bassins XX et AA de la ville de Cotonou,
- réalisation d'une étude visant à définir un appui budgétaire au Fonds Routier et à monter la Convention de Financement relative à ce projet,

- réalisation d'une étude permettant de définir un appui budgétaire pour des Travaux Urbains à Haute Intensité de Main d'Oeuvre et à monter la Convention de Financement relative à ce projet.
- 8 ACP BEN 009 - Entretien périodique des infrastructures routières bitumées - € 44 millions

Ce projet consiste à réaliser l'entretien périodique sur 493 km d'une partie de l'axe Nord-Sud du Bénin (Bohicon – Dassa – Savalou et Dassa – Savè – Parakou – Beroubouay) et de la route entre Porto-Novo et la frontière nigériane (à Igolo). Suite aux résultats de l'appel d'offre et en raison des coûts plus élevés que prévus pour les travaux (dus en grande partie à la hausse des produits pétroliers), la Convention de financement d'un montant initial de € 38 millions a été portée à € 44 millions en février 2001.

Les travaux ont démarré le 24 octobre 2001 après attribution des marchés (Bohicon – Dassa – Savalou : entreprise COLAS (F), bureau de contrôle Associated Engineers (I); Dassa – Parakou – Bérubouay : entreprise Mota & Companhia (P), bureau de contrôle AIC Progetti (I); Porto Novo – Igolo : entreprise COLAS (F), bureau de contrôle EEG Simecsol (F). L'élaboration des projets d'exécution a révélé que les structures de chaussées prévues au dossier d'appel d'offres n'étaient plus adaptées aux conditions réelles de trafic, qui avait enregistré une forte croissance (+ 46 % entre 1998 et 2001). L'Administration a été amenée à reconsidérer les hypothèses retenues lors de l'étude pour le dimensionnement des structures de chaussée et à revoir à la hausse les épaisseurs de renforcement. Les nouvelles structures de chaussée retenues nécessitent la mise en œuvre de quantités importantes de matériaux supplémentaires avec pour conséquence, l'augmentation des délais d'exécution requis pour les travaux ainsi que des coûts qui seront supportés par le budget national faute de fonds encore disponibles sur la Convention de Financement. Des avenants sont en préparation pour ces différents marchés.

Dans le cadre de cette Convention, une assistance technique à la Direction des Grands Projets Routiers (DGPR) a été mise en place le 18 juin 2001 pour une durée de 24 mois.

- 8 ACP BEN 010 & 8 ACP ROC 015 - Aménagement et bitumage de la route Natitingou – Porga - € 27,5 millions

Ce projet consiste à aménager et à bitumer les 102 km de l'axe Natitingou – Porga situé dans le Nord-Ouest du pays. Cette route constitue la section Nord, en territoire béninois, de l'axe international RNIE 3, qui relie le Bénin au Burkina Faso. Ce projet s'inscrit dans le cadre général de l'intégration régionale et de l'amélioration des infrastructures routières existantes.

Le marché des travaux a été attribué à l'entreprise COLAS (F) et celui de contrôle et de surveillance au bureau Hydroarch (I). Les travaux ont débuté en novembre 2001. Au cours de l'année 2002, il est apparu que le coût de certains travaux (passage de gorges, assainissement au niveau de la ville de Tanguiéta) avaient été sous-estimés. Des décisions quant à la manière de résoudre ces problèmes sont attendues en 2003.

- 8 ACP BEN 014 & 7 ACP BEN 063 - Aménagement des voies d'accès et de traversée de Cotonou - € 22,8 millions

Ce projet consiste en la remise en état et en l'amélioration, en la portant à 2x3 voies, de l'entrée Ouest de Cotonou depuis le carrefour de Godomey jusqu'à Akosombo et de la Place de l'Etoile Rouge jusqu'au port pour un total de 7,6 km de voies urbaines. L'objectif global de ce projet réside dans la consolidation du rôle de Cotonou comme pôle d'échange et de transit dans la sous-région.

Ce projet comporte deux volets : des travaux routiers et des déplacements de réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone. Ce second volet est financé par un prêt de la BOAD et l'intervention du budget national.

Suite aux résultats de l'appel d'offres travaux, il a fallu augmenter le plafond de la Convention de Financement et le porter à € 22,8 millions. Le marché a été attribué à l'entreprise SATOM (F). Le contrôle et la surveillance du projet sont assurés par le bureau Nicholas O'Dwyer (IRL) sélectionné après appel d'offres restreint. Les travaux sont en cours depuis le 15 juillet 2002.

- 8 ACP BEN 031- Réhabilitation et entretien des pistes rurales dans les départements du Zou, Collines et du Borgou Alibori - € 8,5 millions

Le projet se propose d'appuyer la politique du gouvernement en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations enclavées de ces départements. Cet appui vise à rendre la circulation des personnes et des produits possible toute l'année, à impliquer les bénéficiaires dans l'entretien des pistes, ainsi qu'à développer les Petites et Moyennes Entreprises (PME) du secteur des Travaux Publics. Le projet vient compléter un projet similaire en cours, financé par l'Agence Française de Développement.

Le projet consiste à rétablir la circulation sur sept cents kilomètres de pistes puis à en assurer l'entretien de façon continue. Le projet s'appuie sur des structures locales (Union des Producteurs de Coton) en attendant d'être confié aux Communes après leur mise en place. Le projet participe à hauteur de 85% dans le financement des travaux de réhabilitation, les 15 % restant, ainsi que la totalité de l'entretien étant supportés par les bénéficiaires. La Convention de Financement a été signée le 12 mars 2002. Le projet a officiellement démarré avec l'approbation du DAO travaux le 24 juin. Les propositions d'attribution des marchés ont été approuvées le 16 décembre.

- 8 ACP BEN 034 – Expertise sur l'application des articles 308 et 309 de la Convention de Lomé - € 0,08 millions

Les objectifs de cette expertise consistent à confirmer ou infirmer le fait que les conditions d'exonérations accordées par le Bénin à certains marchés financés au titre de l'aide bilatérale ou multilatérale sont prises en référence pour l'application de l'article 308 de la Convention de Lomé IV bis. Cette expertise fait suite à une réclamation de l'entreprise Mota dans la mise en œuvre de son marché dans le cadre du projet 8.ACP.BEN.009.

L'Ordonnateur national du FED devra prendre une position à cet égard et la notifier pour avis à l'Ordonnateur Principal du FED.

- Travaux Urbains à Haute Intensité de Main d'Oeuvre (TUHIMO)

Depuis 2000, ces travaux sont maintenant réalisés sur des fonds de l'aide budgétaire non-ciblée.

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de l'aide budgétaire non-ciblée 2001, € 4,57 millions : Pour la première fois, les TUHIMO ont été répartis entre deux agences d'exécution : l'AGETUR et l'AGETIP ex-AGDSD. L'AGETUR a en charge des travaux de pavage et d'assainissement à Cotonou (Avenue de l'Archevêché), à Kandi, à Djougou et à Kouandé pour un montant de 1,8 milliards FCFA. L'AGETIP a en charge des travaux de pavage et d'assainissement dans six villes secondaires (Azové-Aplahoué, Comè, Pobè, Savè, Glazoué et Avrankou) pour 1,2



milliards FCFA. Ces travaux se sont achevés en 2002. Les réceptions définitives sont prévues en 2003.

Le prochain programme des TUHIMO sera défini dans la Convention de Financement sur le 9<sup>ème</sup> FED en préparation (études du 7 ACP BEN 068).

#### *Degré d'intégration des questions transversales*

Les questions de « genre » n'ont pas été spécifiquement ciblées dans le secteur de concentration « transports ». Des mesures particulières ont cependant été prises dans certains projets (les projets urbains comme celui de la route Cotonou – Porto Novo) afin de préserver les petits commerces qui naissent spontanément le long des routes et qui sont pour la plupart propriétés de femmes. Des aires ont été spécialement aménagées à cet effet.

La prise en compte des aspects environnementaux a été renforcée entre le 7<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> FED grâce à l'action de l'Agence Béninoise pour l'Environnement. Cette agence a notamment publié un « Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets de construction de routes » qui a servi de référence pour les projets routiers du 8<sup>ème</sup> FED et continuera à l'être pour ceux du 9<sup>ème</sup> FED.

#### 4.1.2. Santé

##### *a) Résultats*

L'appui communautaire au secteur de la santé s'inscrit dans le cadre de la Politique et Stratégies de développement du secteur de la santé, dont la première a été élaborée en 1997 pour cinq ans, avec l'appui de la CE.

Dans le cadre de la politique 1997-2001, les objectifs de la politique nationale étaient : (i) d'améliorer les conditions socio-sanitaires des familles, et (ii) d'améliorer d'une part la qualité et l'accessibilité des prestations de soins et des services de santé et, d'autre part, la participation communautaire et l'utilisation des services de santé. L'objectif de l'appui communautaire dans le secteur de la santé est d'appuyer la définition et la mise en œuvre d'une politique de santé contribuant à la satisfaction des besoins fondamentaux de santé des populations, en particulier des plus vulnérables et des plus démunis.

L'année 2002 a été une année charnière tant au niveau de la définition de la politique sanitaire nationale qu'au niveau de la mise en œuvre des projets communautaires.

Le Ministère de la Santé Publique a achevé la définition du document de « politique et stratégies du secteur pour la période 2002-2006 », qui a été validé en novembre 2002. Les partenaires au développement et la CE, chef de file, ont appuyé le Ministère dans l'élaboration de cette politique sanitaire. Les objectifs du secteur de la santé fixés par le Gouvernement pour les cinq prochaines années sont :

- i) améliorer la qualité et l'accessibilité des prestations de soins et des services de santé,
- ii) améliorer la participation communautaire et l'utilisation des services de santé,
- iii) améliorer la prise en charge des populations pauvres et indigentes.

La politique sanitaire devra faire l'objet d'un plan d'opérationnalisation, qui devrait être adopté en 2003. En outre, le Ministère de la Santé s'est engagé à organiser régulièrement des réunions de concertation avec les partenaires et les différents intervenants dans le secteur et à mettre en place

des mécanismes de suivi/évaluation réguliers, afin d'optimiser la mise en œuvre de la politique sanitaire. Cette ouverture de principe du Ministère de la Santé Publique à un travail de suivi régulier apparaît positive compte tenu des enjeux majeurs auxquels il devra faire face au cours de prochaines années (décentralisation, financement, ressources humaines, bonne gouvernance).

#### *b) Activités*

Les principales activités menées par la CE ont concerné la mise en œuvre des dernières actions prévues dans le cadre du projet d'appui au secteur de la santé financées sur le 7<sup>ème</sup> FED ainsi que celles prévues dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED (8 ACP BEN 027 Programme d'Appui au secteur de la santé – 8 ACP BEN 008 Assainissement des bassins XX et AA de Cotonou).

Elles concernaient d'une part, au niveau central, un appui sous forme d'assistance technique court terme au Ministère de la Santé et d'autre part, au niveau décentralisé, le lancement des chantiers pour la construction/ réhabilitation d'infrastructures sanitaires et la livraison des équipements médico-techniques destinés aux maternités et dispensaires des trois départements du Sud (Atlantique, Mono, Ouémé).

- 7 ACP BEN 009 - Appui à la politique sanitaire - € 11, 8 millions

Ce projet, démarré en 1993, concerne les départements du Mono, de l'Atlantique et de l' Ouémé, est en 2002, en phase finale d'exécution.

#### Equipements médico-techniques :

Les réceptions définitives des équipements des 213 maternités des départements précités ont été prononcées fin 2002. Quatre marchés de fournitures permettant d'acquérir des équipements médico-techniques à destination des 214 dispensaires des départements concernés, ont été notifiés en début d'année et les réceptions provisoires prononcées en octobre 2002. Quatre marchés relatifs à la fourniture de housses de matelas destinés à la literie des maternités ont également été passés avec de petites entreprises locales, trois d'entre elles ont fourni les équipements commandés, la quatrième n'avait pas encore exécuté son marché à la fin de l'année 2002. A la fin de 2002, l'ensemble des équipements était livré et réceptionné dans chaque formation sanitaire.

#### Infrastructures :

Des marchés de travaux, complétés par un marché de service relatif à la surveillance et au contrôle, ont été passés en mars 2001 avec des PME locales pour la construction et la réhabilitation de 8 centres de santé et hôpitaux de zone. Du fait des faibles capacités de gestion matérielle et financière de ces PME, et d'un manque de suivi de la part du maître d'œuvre (MSP), les travaux ont souffert de retards de plusieurs mois. Un lot (SAKETE) reste à achever en début 2003, les autres ayant été réceptionnés fin 2002.

- 7 ACP BEN 066 - Mission d'Appui auprès du Ministère de la Santé Publique - € 80.000

L'assistance technique du projet 7 ACP BEN 009 ayant pris fin en juillet 2001, une assistance ponctuelle a été mobilisée pour six mois afin de coordonner la réception, le marquage et la distribution des équipements des maternités à la fin de l'année 2001. L'expert a également préparé la réception des équipements de dispensaires et appuyé le Ministère de la Santé dans le processus d'élaboration du document de politique et stratégies sanitaires 2002-2006.

- 8 ACP BEN 27 - Programme d'appui au secteur de la santé - €10,2 millions

Ce programme prévu pour cinq ans a deux objectifs spécifiques : i) améliorer la qualité et l'accessibilité des prestations de soins et des services de santé ii) améliorer la participation communautaire et l'utilisation des services de santé. Ces deux objectifs seront atteints via la mise en place d'activités regroupées autour de deux volets essentiels : 1) la décentralisation des services de santé (renforcement des zones sanitaires) et 2) le renforcement du partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

L'assistance technique qui va être mise en place dans le cadre de ce programme permettra en outre de poursuivre l'appui au renforcement des capacités du Ministère de la Santé Publique en ce qui concerne l'identification, la mise en œuvre et la gestion des appuis de la Commission européenne et d'améliorer la coordination avec les partenaires au développement présents dans ce secteur. La Convention de Financement a été signée en mai 2001. La procédure de présélection en vue du recrutement du Bureau d'assistance technique a eu lieu au cours du dernier trimestre de l'année 2001. L'Appel d'Offres restreint permettant de recruter l'assistance technique a été lancé et les offres ouvertes en octobre 2002. La procédure d'attribution a dû être annulée suite à un vice de procédure. Il sera relancé au cours du 1er trimestre 2003. L'annulation de l'AOR a considérablement retardé le démarrage du projet. Compte tenu des délais supplémentaires pour relancer la procédure, il apparaît que le bureau d'AT ne sera pas opérationnel avant fin 2003.

- 8 ACP BEN 008 - Assainissement des bassins XX et AA de Cotonou - € 80 000

Une étude de pré-faisabilité lancée en décembre 1999 et confiée à Simon & Christiansen (L) a permis de préparer des termes de référence pour une étude complète qui sera financée dans le cadre du projet 7 ACP BEN 068.

Cette intervention dans le domaine de l'assainissement, concerne les quartiers proches (bassins XX et AA) du site du projet d'aménagement des voies d'accès et de traversée de Cotonou. Il s'agit d'une zone de terres basses qui connaît des problèmes sanitaires liés au drainage insuffisant des eaux de pluie.

*c) Degré d'intégration des questions transversales*

Les déchets biomédicaux étant généralement traités dans les formations sanitaires au même titre que les ordures ménagères, l'appui apporté au secteur en termes de construction / réhabilitation réalisé au niveau des normes sanitaires permet d'améliorer cette situation. Par ailleurs, l'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissement inscrite d'une part dans le programme d'activités du Ministère de la Santé Publique et d'autre part dans la programmation du 9<sup>ème</sup> FED, doit amener à moyen terme une amélioration de la situation environnementale des populations.

Le niveau de pauvreté, l'habitude de recourir à la médecine traditionnelle, les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes dans l'accès aux soins de santé et la non-prise en compte par le personnel médical et les cadres du MSP des besoins réels exprimés par les populations constituent des problèmes auxquels la politique sanitaire nationale doit répondre. Les communautés locales interviennent peu à peu dans la gestion financière des formations sanitaires et, depuis peu, dans la planification sanitaire. Cette participation doit aboutir à améliorer sensiblement l'acceptabilité sociale et culturelle des services de santé.

### 4.1.3 Appui aux politiques macroéconomiques

#### *a) Résultats*

Depuis 2000, la CE appuie le Gouvernement dans l'élaboration et l'exécution des budgets programmes des ministères engagés dans la démarche PERAC (Public Expenditure Reform Adjustment Credit) qui s'insère dans la stratégie du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté.

Les programmes en cours en 2002 ont été le Programme d'appui à l'ajustement structurel - PAS III – 1999/2000 et le Programme d'Appui aux Réformes Economiques 2001 – PARE 2001.

Les objectifs spécifiques du PAS III consistent (i) en l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services de santé primaire ; (ii) en l'amélioration des conditions de vie et du revenu des plus démunis et à la lutte contre la pauvreté ; (iii) en l'amélioration de l'environnement du secteur privé par la résorption des arriérés de paiement intérieurs ; et (iv) en l'accélération de l'intégration économique régionale dans le cadre de l'UEMOA.

Les fonds de la première tranche de € 11,5 millions ont été engagés pour le remboursement au Trésor des dépenses courantes non salariales du budget santé 1999 et pour une contribution à l'apurement des arriérés de paiement intérieurs de l'Etat. Les tranches suivantes ont été mises en œuvre sous forme d'aide budgétaire non ciblée assorties de mesures préalables à prendre par le Gouvernement. Le décaissement de la deuxième tranche est intervenu en décembre 2000. La « tranche flottante » de € 2,85 millions, qui était conditionné à la mise en oeuvre des mesures nationales liées à l'union douanière dans le cadre de l'UEMOA a également été décaissée en décembre 2000 et est parvenue au Bénin janvier 2001.

Une évaluation en Juin 2001 des conditions liées au déboursement de la troisième tranche principale dite « prime de performance santé » d'un montant maximal de € 5 millions a révélé des problèmes au niveau des indicateurs de performance santé. Fin 2002, tous les fonds de cette convention avaient été engagés, à l'exception d'une partie du montant de € 0,5 million prévu notamment pour la réalisation d'audits et d'appuis techniques ponctuels.

Le PARE 2001 est le premier programme communautaire macro-économique entièrement exécuté sous forme d'aide budgétaire directe.

Ce programme vise à (i) l'amélioration des conditions de vie et du revenu des plus démunis, (ii) l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques par la mise en place et l'exécution d'un budget de performance et (iii) l'amélioration de l'environnement du secteur privé par la résorption des arriérés de paiement intérieurs de l'Etat. Pour évaluer les performances, un accent particulier a été mis sur le développement et le suivi d'indicateurs de résultat ainsi que des audits et des revues sectorielles (santé, éducation, TUHIMO).

La première tranche fixe a été décaissée en septembre 2001, tandis que la deuxième tranche, intitulée « prime de performance », a fait l'objet d'une évaluation en novembre 2001. Cette évaluation a surtout relevé des insuffisances quant au faible impact des actions du Gouvernement dans le secteur de santé. Ces faiblesses ayant été constatées, des clarifications ont été demandées au Gouvernement en octobre 2002.

Par ailleurs, une mission spécifique sur le choix et la définition d'indicateurs de performance susceptibles d'être retenus au titre du prochain programme d'appui budgétaire est envisagée pour 2003.

*b) Activités*

- 8 ACP BEN 012/013 - Programme d'appui à l'ajustement structurel – PAS III – 1999/2000 - € 29,85 millions

En fin d'année 2002, seul le Protocole d'Accord relatif aux arriérés de paiement intérieurs 1999/2000 de la première tranche du PAS III 1999/2000 était encore en cours :

La première tranche de ce protocole, d'un montant de 1 milliard FCFA (€ 1,5 millions), a été décaissée en 2000. Le rapport d'audit externe, qui conditionnait le déblocage de la deuxième tranche (flexible, minimum 500 millions de FCFA) a finalement été accepté par l'Administration en avril 2002, suite à une proposition de compromis de la Délégation.

Un Protocole d'Accord relatif à l'utilisation de la deuxième tranche, la tranche flottante et les fonds de l'axe 3 du Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI) - dont les fonds étaient arrivés à la BCEAO début janvier 2001 - a été signé le 11 Juin 2001. Cet accord impose comme condition que le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale pour le Développement et la Lutte Contre la Pauvreté élabore et transmette sur base trimestrielle les rapports sur la mise en œuvre du protocole, notamment en ce qui concerne le niveau d'exécution des dépenses pour le secteur santé et pour les travaux urbains à haute intensité de main d'œuvre. Force est de constater que ces conditions n'ont pas été entièrement respectées jusqu'à fin 2002. Les termes de références d'un audit du budget du Ministère de la Santé Publique (exercices 2000 et 2001), du CNHU de Cotonou et de trois Centres Hospitaliers Départementaux (CHD) étaient en élaboration fin 2002.

Suite à l'évaluation des critères liés au déboursement de la troisième et dernière tranche principale, seulement 67% du montant maximum de cette tranche, soit € 3,35 millions, ont été décaissés à la fin du mois de décembre 2001 et sont parvenus au Bénin en janvier 2002.

Un second avenant à la Convention de Financement a été signé en septembre 2002, reportant la date limite d'exécution au 30 septembre 2003 pour permettre d'entreprendre des audits et études relatives à la mise en œuvre de cette Convention.

- 8 ACP BEN 028/030 - Programme d'Appui aux Réformes Economiques 2001 – PARE 2001- € 18,8 millions

La signature de la Convention de Financement et le décaissement de la première tranche de € 8,3 millions étaient conditionnés par (i) la présentation par le Gouvernement d'un projet de document de stratégie pour le secteur de l'éducation et (ii) le respect des engagements du programme convenu avec le FMI dans le cadre de la FCRP (Facilité de Croissance et Réduction de Pauvreté). A cause du retard pris à satisfaire le premier point, la signature de la Convention a été retardée jusqu'à juin 2001 et la première tranche a été décaissée en septembre 2001.

Une évaluation pour le décaissement de la 2<sup>ème</sup> tranche (« prime de performance ») a été réalisée en novembre 2001 et portait sur les éléments suivants :

- (a) les résultats de l'évaluation de la première année de la FCRP du FMI ;

(b) des résultats mesurés par les indicateurs suivants : (i) la préparation et la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, y inclus « la définition d'indicateurs pertinents et réalistes » (ii) la qualité de la gestion des finances publiques, (iii) l'impact des actions du Gouvernement dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

L'évaluation a conclu que les critères pour la partie (a) étaient totalement satisfaits, ceux pour la partie (b) seulement partiellement et donc il était proposé de n'accorder que 87% du montant de la tranche « prime de performance », soit environ € 8,7 millions.

La partie de cette tranche qui n'était pas mise en cause, soit € 5,625 millions, a été décaissée en octobre 2002 suite à une procédure d'habilitation exceptionnelle proposée par la Délégation. Avant de pouvoir déterminer le montant exact du solde à décaisser, la Commission a demandé en octobre 2002 des clarifications sur certains des indicateurs dans le domaine des Finances Publiques, de la Santé et de l'Education.

Les problèmes d'interprétation et d'analyse des indicateurs de performance continuent à montrer la complexité de l'approche de l'appui budgétaire lié aux résultats. Ils indiquent la nécessité d'une réflexion approfondie et concertée continue sur le choix d'indicateurs pertinents, ainsi qu'un travail sur la qualité de production de données statistiques.

Une mission d'évaluation dans ce domaine a fourni son rapport final en mars 2002. Certaines propositions de renforcement des systèmes d'information dans les secteurs sociaux ont été faites.

Un avenant à la Convention de Financement a été signé en décembre 2002, reportant la date limite d'exécution au 31 décembre 2003, ce afin de permettre de financer les audits et études relatifs à la mise en œuvre de cette convention. Ainsi les Termes de Références relatifs à la réalisation d'audits dans le secteur de la santé ont été élaborés fin 2002 pour lancer une consultation restreinte début 2003.

#### *c) Degré d'intégration des questions transversales*

L'aspect genre a été inclus au niveau des indicateurs de performance (par exemple le nombre d'inscription des filles en classe de CI). Un appui institutionnel au Ministère des Finances et de l'Economie a été mis en œuvre en soutien aux politiques macro-économiques (voir 8 ACP BEN 004).

#### 4.1.4 Développement rural (jusqu'au 7<sup>ème</sup> FED)

Ce domaine était l'un des secteurs de concentration des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> FED, l'objectif global étant à l'origine l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. L'approche *développement rural intégré*, caractéristique des projets du 6<sup>ème</sup> FED, visait surtout l'amélioration qualitative et quantitative et la diversification de la production agricole, a été remplacée dans le cadre du 7<sup>ème</sup> FED par l'approche *structuration du milieu rural*, visant l'amélioration surtout de l'environnement économique et social des populations rurales.

Ainsi le projet 7 ACP BEN 041- Programme de structuration du milieu rural dans le Mono - € 6,9 millions fut caractérisé par un recentrage des activités autour de la réalisation d'infrastructures

socio-économiques (pistes rurales, adductions d'eau, écoles, marchés) et par un appui institutionnel aux collectivités locales.

Ses activités se sont pratiquement terminées à la fin de l'année 2001 et une évaluation a été réalisée, concluant à des résultats mitigés et montrant que l'objectif principal de la Convention « la structuration » (entre autres : appuis aux structures locales, services déconcentrés de l'Etat, communautés et associations) a souffert d'une focalisation trop importante sur les appuis purement matériels (équipements, bâtiments). Dans le courant de l'année 2002, les activités se sont limitées à la réception provisoire d'un dernier lot d'adductions d'eau villageoise et à la réception définitive des deux autres lots.

Les carences constatées dans le domaine de structuration du milieu rural ont justifié une action complémentaire (7 ACP BEN 067 – Programme de structuration du milieu rural du Mono II - € 80.000) visant la préparation des administrations des collectivités locales à la décentralisation. Cette action a également servi de phase pilote au Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM), en vue de préparer le volet formation prévu dans ce programme. L'action a été mise en œuvre par la Maison des Collectivités Locales, laquelle a été chargée de mener une étude d'identification des besoins en formation du personnel de l'ensemble des sous-préfectures du Mono et du Couffo, d'élaborer un plan de formation et de réaliser un certain nombre de formations pilotes qui pourront par la suite servir de base à un programme plus vaste, étendu à toutes les communes du pays. Le contrat avec la Maison des Collectivités Locales a été signé en avril 2002 et les dernières actions de validation des formations se sont déroulées en novembre 2002.

L'approche structuration du milieu rural a été remplacée finalement, dans le PIN 8<sup>ème</sup> FED par une approche sectorielle axée sur un appui dans les secteurs de concentration (transports et santé) complétée par un appui institutionnel aux collectivités locales dans les secteurs hors concentration.

## **4.2 Secteurs hors concentration**

### **4.2.1 PIN 7<sup>ème</sup> FED**

Le PIN du 7<sup>ème</sup> FED prévoyait comme domaines hors concentration i) un appui technique pour renforcer les capacités d'absorption et ii) la prise en charge de la partie nationale de certains projets régionaux, en particulier en matière de protection de l'environnement. Dans ce domaine, la seule action toujours en cours est la composante béninoise (7 ACP BEN 057) du Programme régional de conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence (ECOPAS) - € 3 millions, prévu pour la période 2001-2005.

Le programme régional ECOPAS, d'un budget global de € 20 millions, consiste en un aménagement du Parc du W, d'une superficie de 5 millions d'hectares s'étendant sur le Burkina-Faso, le Niger et le Bénin, et en des actions participatives en zones périphériques.

L'objectif spécifique du programme régional ECOPAS est l'exploitation durable des ressources naturelles des aires protégées et des zones périphériques au profit des populations riveraines, à travers une valorisation des ressources naturelles et une mise en place de mécanismes de distribution équitable des bénéfices.

Le programme a connu un démarrage difficile en 2001 dû à des problèmes techniques et administratifs au niveau régional et national. Il a cependant atteint une étape charnière en 2002 avec l'élaboration des stratégies et l'avancement combiné des différents volets, regroupés dans le « Schéma d'orientation ». Au niveau institutionnel, on doit citer la tenue du Conseil d'Orientation (CO) le 19 novembre, rassemblant les trois ministres en charge du projet des pays concernés qui a concrétisé une appropriation à haut niveau du programme et permis d'avancer sur les questions politiques, notamment la pérennité des actions de conservation.

Au niveau opérationnel, la composante Bénin a concrétisé ses activités par l'aménagement d'infrastructures (réfection de bureaux de liaison, ouverture de 530 km de pistes temporaires, aménagement du site de la mare aux éléphants d'Alfakoara, etc), l'achat de matériel roulant et de télécommunication, le recrutement et la formation de 42 gardes-faune, l'organisation de la surveillance/lutte contre le braconnage et la transhumance, le suivi écologique et le dénombrement des grandes espèces.

#### 4.2.2 PIN 8<sup>ème</sup> FED

Le PIN du 8<sup>ème</sup> FED prévoyait comme domaines hors concentration i) l'appui au développement local, ii) l'appui institutionnel, se concentrant sur les domaines concernés par le Programme d'Ajustement Structurel, iii) l'appui au secteur privé et iv) la participation aux projets dans le cadre de la coopération et de l'intégration régionale.

Les problèmes du trafic d'enfants, qui se sont accentués au cours de la mise en œuvre du PIN et qui ont une dimension régionale, ont justifié la mise à disposition de fonds pour combattre ce fléau.

##### 4.2.2.1 Développement local

L'objectif spécifique de ce domaine est d'augmenter le degré de participation des populations, notamment les plus défavorisées, à la vie économique et civique du pays. Ainsi, les actions se sont focalisées sur un appui à la politique de décentralisation et au renforcement des systèmes juridique et judiciaire que le Gouvernement est en train de mettre en œuvre pour consolider l'Etat de droit et la démocratisation. Ceci dans l'optique de promouvoir le développement local urbain et rural, mais aussi de rééquilibrer le poids respectif de la société civile, ainsi que des structures et des opérateurs économiques dans la gestion des affaires publiques.

La première activité (1999-2002) a consisté à appuyer la Mission de Décentralisation dans la préparation de la réforme de décentralisation, à identifier les besoins des collectivités locales lors de leur démarrage et de préparer les populations aux premières élections locales (8 ACP BEN 007 – Appui à la Décentralisation et au Développement Local - € 500.000), ainsi que à identifier un appui approprié à la consolidation de l'Etat de Droit (8 ACP BEN 022 – Etude d'identification d'un programme d'appui à la déconcentration du secteur de la justice - € 80.000). Les actions réalisées en 2002 ont porté sur une campagne de sensibilisation des populations en vue des élections locales, la finalisation d'un document de stratégie pour la mise en œuvre de la décentralisation, la finalisation de l'approche d'intervention pour la deuxième phase (PRODECOM) et la finalisation d'une proposition de financement pour un appui au Programme intégré de renforcement des systèmes judiciaire et juridique.



La deuxième intervention (2003-2006) consistera en un appui technique aux communes (8 ACP BEN 032 – 8 ACP TPS 147 – Programme d’Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM) - € 8,85 millions, dont € 5 millions sur montant incitatif). L’objectif de ce projet, qui démarrera dès l’installation des premiers élus locaux (prévue pour février/mars 2003), est de mettre en place une administration municipale capable d’améliorer le niveau des services rendus aux populations dans une logique participative et le renforcement, dans ce cadre, des capacités de l’Etat à appuyer ces communes. Ce projet mettra en œuvre :

- une assistance technique à la disposition des 77 communes sous forme d’Equipes Mobiles d’Appui aux Communes qui leur apporteront une formation de base, faciliteront les liens avec les services publics centraux et déconcentrés ainsi qu’avec la société civile et le secteur privé,
- des expertises techniques ponctuelles à la demande des communes sous la forme d’une ligne « appui-conseil » prévue dans le programme,
- des actions de formation technique des élus et personnels communaux, en liaison avec la Maison des Collectivités Locales qui a déjà commencé à définir les principaux modules de formation dans le cadre du projet 7 ACP BEN 067 ci-dessus,
- des actions de communication venant compléter celles déjà menées par la Mission de Décentralisation (projet 8 ACP BEN 007 ci-dessus),
- des études,
- des évaluations et audits. Le suivi externe du projet sera réalisé par un bureau d’études spécialement recruté à cette fin.

La Convention de Financement a été signée le 10 septembre 2002 et les appels d’offres relatifs à l’assistance technique et au monitoring ont été lancés sous clause suspensive afin de permettre le démarrage du projet au moment de l’installation des élus locaux après les premières élections locales de décembre 2002.

#### 4.2.2.2 Appui institutionnel au Ministère des Finances et de l’Economie

- 8 ACP BEN 017 – Assistance technique auprès de l’Ordonnateur National - € 1,8 millions

Ce projet consiste en la mise à disposition de la Cellule FED, pour une durée de trois ans, de deux assistants techniques : un expert en programmation et un expert en gestion. La Cellule doit participer activement aux différents aspects de la programmation du PIN 9<sup>ème</sup> FED et aux dialogues sur les stratégies sectorielles, dans le processus de programmation des différents projets. Elle doit aussi perfectionner ses compétences dans la gestion du cycle des projets, des appels d’offres et contrats ainsi que dans la gestion financière des programmes.

L’expert en programmation facilite la communication entre la Cellule et les différents partenaires dans la programmation du 9<sup>ème</sup> FED, instruit des demandes de financement, initie des analyses d’impact et des évaluations de l’aide communautaire et assure une formation pour les fonctionnaires nationaux de la Cellule. Il a également un rôle de coordonnateur des activités de la Cellule.

L’expert en gestion doit appuyer la mise en œuvre des projets et programmes FED, assiste les projets à régie administrative et contrôle leur exécution, assure la préparation et le suivi d’audits, établit des situations financières et perfectionne le système informatique.

Des améliorations des conditions physiques de la Cellule ont également été réalisées, notamment par une réfection des locaux et un équipement en informatique. Dans ce cadre, une mise à jour et

une amélioration du logiciel de traitement des paiements et de gestion des projets utilisé par la Cellule FED ont été réalisées. L'année 2002 a été marquée par une crise profonde au niveau du personnel. Les effectifs déjà insuffisants ont été encore réduits pour des raisons de santé qui ont affecté deux fonctionnaires. Suite aux requêtes insistantes de la Délégation, l'Ordonnateur National a prévu une restructuration et un renforcement des effectifs de la Cellule FED par la nomination d'un Coordinateur National et le recrutement de trois autres agents pour le début de l'année 2003.

- 8 ACP BEN 004 - Appui au programme unique de modernisation du Ministère des Finances- € 1,9 millions

Le projet de Modernisation du Ministère des Finances et de l'Economie a pour objectif l'accroissement sensible et durable des capacités de gestion des finances publiques en appuyant le ministère dans la mise en œuvre de son programme de modernisation. Les activités complètent les actions des projets de réforme verticaux (au budget, au contrôle financier, aux marchés, à la douane, au trésor...) Elles portent principalement sur les fonctions ressources humaines, organisation et procédures, informatique, communication interne, information et documentation, équipements et logistique.

Ce programme a été pratiquement interrompu durant toute l'année 2002, du fait du temps mis pour définir de façon exacte le contenu de sa seconde phase sur la base de l'évaluation réalisée en 2001 et les termes du contrat avec le bureau SOFRECO (F) chargé d'apporter l'assistance technique. Un avenant à la Convention de Financement, permettant de prolonger la durée d'exécution, a été signé dans le second semestre de l'année et le contrat avec le bureau SOFRECO signé en décembre. Le démarrage de la seconde phase du programme devrait avoir lieu en janvier 2003.

#### 4.2.2.3 Appui au secteur privé (8<sup>ème</sup> FED)

La Commission européenne et le Gouvernement du Bénin souhaitent depuis plusieurs années monter un projet visant à stimuler le développement du secteur privé. Dans ce cadre plusieurs missions avaient été réalisées par DIAGNOS en 1999 et 2000, validées par un atelier en juin 2000 et avaient permis l'élaboration d'une proposition de financement « appui au secteur privé 8<sup>ème</sup> FED ». L'épuisement des fonds du 8<sup>ème</sup> FED a obligé à reporter l'adoption de ce projet. Afin de tenir compte des évolutions du secteur privé au Bénin depuis l'année 2000, ainsi que des nouveaux instruments mis en place par l'Union européenne dans ce domaine, une étude de réactualisation du projet a été menée en 2002.

- 8 ACP BEN 035 Mission de réactualisation de la proposition de financement appui au secteur privé € 80.000

En vue d'actualiser la proposition de financement qui avait été faite en 2000, un contrat a été passé (procédure contrat cadre) avec le bureau WM Global Partners. Les consultants ont effectué leur mission en octobre 2002. Le rapport de fin de mission n'avait pas encore été transmis à la fin de l'année 2002. Les axes d'intervention retenus pour le programme seraient : (i) des actions visant l'amélioration de l'accès au crédit à travers un appui au Fonds National de Garantie (FONAGA) ; et (ii) le renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales des petites et moyennes entreprises par le biais d'activités de formation technique et d'encadrement des entreprises. La Proposition de Financement sera vraisemblablement finalisée au cours du 2ème semestre 2003.

#### 4.2.2.4 Intégration régionale (8<sup>ème</sup> FED)

L'objectif global des différentes interventions est de contribuer au renforcement du processus d'intégration et de coopération régionale des pays de l'Afrique occidentale et à leur insertion dans l'économie mondiale. Il s'agit donc de compléter au niveau national les actions réalisées dans le cadre du Programme Indicatif Régional. Les réalisations dans ce domaine sont les suivantes :

- Poursuite des objectifs du traité de l'UEMOA au niveau national, notamment dans la consolidation du cadre macro-économique, réalisation du marché régional et l'amélioration du cadre légal et administratif.
  - Intensification de la lutte contre le trafic transfrontalier d'enfants à travers un projet de lutte contre le trafic d'enfants.
- 8 ACP BEN 015 -Appui aux administrations nationales dans le cadre du PARI II - € 2 millions

Dans le cadre du processus d'intégration économique de l'UEMOA, le Programme d'Appui Régional à l'Intégration II (PARI II) prévoit le renforcement des capacités de gestion des administrations nationales dans l'application des réformes, à travers la mise en œuvre d'actions complémentaires au niveau national à financer sur les Programmes Indicatifs Nationaux pour une période de deux ans. La lettre du PARI, élaborée par chaque pays, identifie les besoins relatifs au renforcement des administrations financières dans le cadre du processus d'intégration régionale. Celle du Bénin a été signée en août 2000 et les éléments essentiels en sont le renforcement des différentes Directions Générales du Ministère des Finances et de l'Economie, affectés par l'harmonisation interne de l'UEMOA. Il s'agit notamment des services de la douane, des impôts, des statistiques, des affaires économiques et du Trésor. Un projet de Devis Programme, élaboré au cours du premier semestre 2001, a été jugé insatisfaisant. Au cours du Comité Technique de Suivi des programmes d'appui de l'Union européenne à l'UEMOA en décembre 2001, les pays membres de l'UEMOA ont pris l'engagement de finaliser le DP dans les meilleurs délais. A cet effet, les services de l'ON, les administrations concernées et la Délégation ont tenu plusieurs séances de travail et ont finalisé un projet de DP qui a été présenté au Comité Technique de Suivi en juin 2002. Ce devis-programme n'a cependant pas encore été signé du fait de retards au niveau de la nomination du régisseur.

- 8 ACP BEN 021 – Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI) Phase II - € 1,5 millions

Afin de concourir à l'intégration des économies ouest africaines dans l'économie mondiale, l'UEMOA promeut un programme de développement des structures et des programmes de promotion de la qualité. Ce programme, d'un montant total de € 12,5 millions est financé dans le cadre du PARI phase II dans son volet « secteur privé ». Un contrat de subvention entre l'UEMOA et l'ONUDI consacre cette dernière comme agence d'exécution du programme. Les activités du programme sont d'une part la mise en place d'un système régional en accréditation/certification, d'autre part le renforcement et l'harmonisation du dispositif existant en normalisation, enfin la sensibilisation des entreprises à la maîtrise de la qualité et le renforcement des services techniques d'appui à la gestion de la qualité.

Ce volet a démarré en septembre 2001 et l'expert responsable a pris ses fonctions en janvier 2002. Au cours de sa première année d'activité, la Cellule Technique de Coordination (CTC) a été mise

en place ainsi que huit coordonnateurs techniques nationaux. Un séminaire de lancement officiel du programme a eu lieu au Bénin du 4 au 10 mai 2002, coïncidant avec la venue d'une mission circulaire de la CTC.

- 8 ACP BEN 026 – Appui à la lutte contre le trafic d'enfants- € 1.972.000

Suite à l'étude d'identification menée en 2000 par l'Association des Femmes Juristes du Bénin, un projet d'une durée de trois ans a été conçu et financé sur le 8<sup>ème</sup> FED. Ce projet dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation s'articule autour de quatre axes essentiels :

- appui et renforcement de la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) ;
- appui et renforcement du Carrefour d'Ecoute et d'Orientation (centre d'accueil) ;
- sensibilisation et communication ;
- coordination au niveau sectoriel.

Les différentes activités du projet sont menées par un Bureau Central d'Assistance Technique (BCAT) mis en place par le Bureau d'Etudes THALES-EC (F), titulaire du marché de services attribué en juin 2002, suite à un appel d'offres international restreint.

L'arrivée au Bénin de l'assistant technique international en juin 2002 a permis de mettre en place un devis programme de démarrage qui a financé l'installation du BCAT ainsi que les premières activités (communication, sensibilisation, contacts avec les partenaires, ONG, coordination).

Le Comité de Pilotage et le Comité Technique de Suivi se sont réunis tardivement en décembre 2002 pour approuver les activités du devis programme annuel 2003.

Au cours des six premiers mois d'exécution, le projet a connu une phase de démarrage assez lente, notamment en ce qui concerne le volet d'appui à la BPM qui n'a pu démarrer qu'en fin 2002. Un travail de coordination avec la plupart des acteurs intervenants dans le domaine (Ministères, Organisations Internationales, bailleurs de fonds et ONG) a été mené activement. Ce travail a permis de susciter l'organisation d'un Atelier National de Coordination, présidé par le Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité, à Porto Novo en novembre 2002.

#### 4.2.3 PIN 9<sup>ème</sup> FED

Le PIN 9<sup>ème</sup> FED prévoit des interventions hors des domaines de concentration i) en relation avec l'appui aux administrations financières et avec la mise en œuvre du FED, ii) visant à améliorer la gouvernance et à renforcer l'Etat de Droit, iii) visant à améliorer les conditions du secteur privé, iv) de soutien à la culture. Ainsi, une programmation se basant sur des études réalisées dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED a commencé pendant l'année. Les projets en instruction sont les suivants :

##### 4.2.3.1 Appui au Programme Intégré de Renforcement des Systèmes Juridiques et Judiciaires (PIRSJJ)

Le PIRSJJ a été adopté par le Gouvernement en juillet 2001. Il prévoit un redressement complet du secteur judiciaire à travers un programme décennal, articulé sur huit volets, dont la mise en œuvre est assurée par un Comité National de Suivi et une Cellule Technique.

L'appui communautaire portera sur la mise en œuvre du volet relatif au renforcement des Cours et Tribunaux. Une proposition de financement a été finalisée et introduite dans le circuit de l'approbation en septembre 2002. Les activités prévues porteront sur deux volets :

Une modernisation des administrations judiciaires en vue de les rendre plus performantes pour mieux répondre aux besoins des populations. Il s'agit de moderniser les procédures de travail internes des juridictions, en particulier les services des greffes, par la mise en place d'une assistance technique et par l'introduction de l'outil informatique.

Une extension du réseau des juridictions en vue d'améliorer la couverture judiciaire, construction de Tribunaux de Première Instance dans les 4 départements qui en sont actuellement dépourvus (Couffo, Plateau, Collines et Donga) et une deuxième Cours d'Appel à Parakou.

#### 4.2.3.2 Appui au secteur privé

L'appui au secteur privé envisagé dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED ne s'est pas concrétisé dans les délais prévus et une étude de réactualisation a été menée pour finaliser la Proposition de Financement prévue pour mi 2003.

#### 4.2.3.3 Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées (PSICD)

Une étude d'identification a été menée en juillet 2001. La requête de l'ON a été établie en octobre 2002 en raison de la demande tardive du Ministère de la Culture de l'Artisanat et du Tourisme. La Proposition de Financement devra être retravaillée et préparée pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2003.

### 4.3 Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques

Le PIN relatif au 9<sup>ème</sup> FED ne prévoit pas d'enveloppe exclusivement destinée aux acteurs non-étatiques. Cependant, il prévoit, dans le secteur de la santé (2<sup>ème</sup> domaine de concentration), des actions de renforcement de l'accès aux soins pour les groupes les plus démunis et, dans les domaines hors concentration, des actions visant à améliorer les conditions du secteur privé ainsi que le soutien aux acteurs culturels de la société civile (PSICD). Ces actions s'adressent essentiellement à des acteurs non-étatiques. Les enveloppes prévues pour ces secteurs sont de € 8 millions, de € 5 millions et de € 2-3 millions respectivement.

### 4.4 Autres instruments de coopération

#### 4.4.1 Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Un accord de « Prêt Global au Secteur Financier » d'un montant de € 6 millions a été finalisé fin 2001 entre la BEI et trois banques commerciales au Bénin, Financial Bank, Ecobank, Bank of Africa, et avec un Institut de micro finance la FINADEV. Ces prêts sont destinés au financement de projets d'investissement en faveur des PME dans les secteurs de l'industrie, de l'infrastructure privée, de l'agro-industrie, du tourisme et des services connexes ainsi que des opérations de micro finance.

Une mission de la BEI effectuée au Bénin en mars 2002, a constaté que l'utilisation des lignes de crédit est globalement satisfaisante. La Financial Bank avait épuisé sa ligne de crédit de € 1 million et ECOBANK avait plusieurs dossiers en attente. Par contre, la BOA n'a accordé que peu de prêts faute de dossiers bancables. La FINADEV n'a finalement pas reçu l'agrément des autorités nationales pour le refinancement des institutions de micro-finance et les perspectives d'utilisation de cette ligne sont quasi inexistantes.

Un contrat de prêt (7 ACP BEN 064 - € 10 millions / 8 ACP BEN 023 - € 10 millions), OPTB II, entre l'Office des Postes et Télécommunications du Bénin et la BEI a été signé en juin 2002 afin de permettre le financement du projet du câble sous-marin SAT 3. Cette liaison devait permettre aux 17 pays impliqués de bénéficier d'un système à haut débit adapté aux télécommunications modernes.

Une des conditions de ce prêt était de préparer la privatisation de l'OPT. Au 15 décembre 2002, l'OPT était en défaut de paiement auprès de la BEI pour € 1,9 millions et la conditionnalité sur la privatisation n'était pas satisfaite. La BEI se réserve dans le futur le droit de demander le remboursement anticipé de ce prêt si les progrès réalisés dans l'opération de privatisation restent à un niveau insuffisant et si les arriérés de l'OPT ne sont pas régularisés dans un délai proche.

#### 4.4.2 Coopération régionale

Les projets présentés sous cette rubrique sont ceux dont les actions ou une partie des actions se déroulent au Bénin. Le Bénin est aussi bénéficiaires d'autres programmes régionaux.

##### - Programme indicatif régional 7<sup>ème</sup> FED

Les principaux projets du programme indicatif régional 7<sup>ème</sup> FED sont terminés depuis les années 2000 et 2001, qu'il s'agisse du projet 7 ACP RPR 50 - Assistance Technique à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement (PACIPE € 12.100.000) dont l'évaluation a eu lieu en 2001 ou du projet 7 ACP RPR 541 - Relance de l'Ananas en Afrique de l'Ouest et du Centre (€ 1.995.000) dont les dernières activités ont eu lieu en 2000. Ces programmes ne sont cependant pas encore clôturés, car certains engagements posent quelques problèmes pour leur clôture.

##### • 7 ACP RPR 784 – Cinéma numérique ambulant - € 300.000

Ce projet vise à créer des structures de projection mobiles de cinéma numérique susceptibles d'opérer dans des villages sans électricité afin de permettre aux habitants des zones rurales de bénéficier de spectacles à caractère récréatif, éducatif et culturel. Ce projet couvre le Bénin, le Niger et le Mali. Une première unité de diffusion a commencé à fonctionner au Bénin à la fin de l'année 2002, deux autres devant être opérationnelles en 2003.

##### - Programme indicatif régional 8<sup>ème</sup> FED

Le Programme Indicatif Régional relatif au 8<sup>ème</sup> FED prévoit comme domaines de concentration l'intensification des échanges intra-régionaux et l'amélioration de la compétitivité des économies de la région. Comme domaines hors concentration sont retenus la valorisation des ressources humaines, la formation, la recherche, la santé et la gestion des ressources naturelles.

- 8 ACP ROC 030 – Programme d'appui à l'OHADA (Organisation de l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) - € 6.200.000

Le programme consiste, dans le cadre de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (E.R.SU.MA) à Porto Novo, à former des formateurs recrutés parmi les agents de justice des 15 pays membres fondateurs du traité de l'OHADA auxquels est venue s'ajouter la Guinée Conakry en 2001. L'objectif principal de ce programme est d'élargir la connaissance des textes de l'OHADA pour favoriser l'intégration des économies africaines dans l'économie mondiale par le biais de l'assainissement et de l'harmonisation de l'environnement juridique des entreprises.

Ce programme s'adresse tant à des magistrats qu'à des auxiliaires de justice (notaires, avocats, experts judiciaires, greffiers, huissiers de justice). Une fois formés, ces formateurs devront restituer leurs acquis à leurs collègues compatriotes lors de séminaires de restitution organisés par le projet. Le programme a régulièrement organisé des séminaires durant toute l'année, financés par le biais d'un second devis programme ainsi que les sessions de restitution au niveau de plusieurs Etats bénéficiaires (cinq Etats avaient lancé le programme de restitution à la mi-2002). Suite à une requête de l'E.R.SU.MA, l'assistance technique a été reconduite pour une période de 18 mois à partir de juin 2002. L'évaluation à mi-parcours du programme qui aurait dû être réalisée dans le courant de l'année a dû être reportée, la consultation restreinte organisée pour recruter le bureau chargé de cette évaluation ayant été déclarée infructueuse faute de concurrents. La procédure sera reprise en 2003. La continuation des activités de l'ERSUMA au-delà du programme (fin 2004) est conditionnée par la mise en place de mécanisme de financement de l'OHADA par ses états membres, ce qui est loin d'être acquis.

- Fonds Intra ACP

- 8 ACP TPS 128 – Programme de coopération universitaire - € 483.000

En réponse à une requête de l'ON en 2000, la Commission a apporté un financement au projet de coopération inter-universitaires « Aube 2000 ». Ce programme vise à promouvoir les échanges inter-universitaires entre pays du Nord et du Sud. Un contrat a été passé avec la société COIMBRA Group (P) en vue d'identifier les organisations compétentes pour participer à ce programme et les universités intéressées. Les termes de références de l'étude préparatoire ayant été amendés, une prolongation du contrat de services a été accordée jusqu'au 15 mars 2003.

- 8 ACP TPS 141 – Production du film « *the wooden camera* » - € 300.000

Suite à une requête de l'ON, une subvention de € 300.000 a été octroyée à la société ODELION (F) en vue de soutenir la production du film « *The Wooden Camera* ».

- 8 ACP TPS 032/033/ROC 009, 7 ACP RPR 744/745 - Programme panafricain de contrôle des épizooties (PACE), € 72 millions, dont € 486.918 pour la composante nationale du Bénin

L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités nationales et régionales d'appréciation technique et économique des maladies animales, et la génération de programmes appropriés pour leur contrôle, ainsi que la sécurisation de la santé animale en Afrique, contre les principales épizooties.

Les activités prévues sont divisées en composantes nationales (74% du budget) et activités régionales (26 % du budget). Les composantes nationales relèvent de quatre domaines :

- Le développement des capacités nationales d'analyse et d'action dans la surveillance épidémiologique.
- L'amélioration de l'accessibilité et de la distribution des services et médicaments vétérinaires, basée notamment sur une privatisation du secteur.
- La lutte contre la peste bovine afin de déclarer un pays indemne de la maladie, et la poursuite de la recherche active de la maladie.
- L'amélioration du contrôle des autres épizooties par l'établissement de données épidémiologiques et socio-économiques.

Les activités régionales sont regroupées au sein de services communs qui appuient la mise en œuvre nationale. Ces services sont basés au Bureau Interafricain des Ressources Animales (BIRA) à Nairobi. L'antenne pour l'Afrique de l'Ouest est basée à Bamako. Un second devis-programme a été signé en mai 2002 et a permis l'acquisition des premiers véhicules à utiliser par le projet. Le Comité Technique de Suivi du projet s'est réuni à Cotonou en juin 2002.

- 8 ACP TPS 088 - Session Conjointe du Conseil des Ministres ACP-UE et Cérémonie de Signature de l'Accord de Partenariat ACP-UE du 19 au 23 juin 2000, Cotonou - € 626.000

Dans le cadre de la contribution de la Commission européenne au financement de la session conjointe du Conseil des Ministres ACP-UE et de la cérémonie de signature de l'Accord de Partenariat ACP-CE , un devis programme d'un montant de € 626 000, financé sur le fonds Intra-ACP 8<sup>ème</sup> FED, a été signé en juin 2000. Ce devis programme a permis de contribuer à l'organisation de ces différents événements, notamment en termes logistiques .

Comme prévu par le Devis Programme, un bureau d'audit a été recruté en 2001, après consultation restreinte (Fiduciaire d'Afrique – Bénin) pour effectuer la vérification de la bonne exécution financière du projet. Le rapport final remis en novembre 2001 a montré que moins de 7% des dépenses effectuées étaient éligibles, obligeant le Gouvernement béninois à rembourser les sommes non justifiées. Le Gouvernement du Bénin a procédé au remboursement des fonds au début de l'année 2002 et le projet a été clôturé.

- 8 ACP TPS 157 – Forum des Parlementaires Africains – NEPAD - € 350.000

En vue de permettre la tenue à Cotonou du 1<sup>er</sup> Forum des Parlementaires Africain sur le NEPAD, l'Union européenne et le Royaume du Danemark ont décidé de contribuer au financement de cet événement respectivement à raison de € 350.000 et € 250.000. Ces fonds ont été mobilisé dans le cadre d'un devis-programme. Le Royaume du Danemark a en outre financé certaines activités préliminaires à l'organisation du Forum et a contracté les services d'un bureau d'expertise comptable chargé d'assurer les paiements. Le Forum a eu lieu à Cotonou les 8 et 9 octobre 2002, les comptes ont été audités et le projet pourrait être clôturé au début de l'année 2003.



#### 4.4.3 STABEX

- 8 ACP BEN 020 - STABEX 99 – € 768.199

Pour l'année d'application 1999, le Bénin a bénéficié d'un transfert de 768.199 € pour compensation des pertes de recettes d'exportation de graines de coton suite à la chute des prix mondiaux. La Délégation et les services de l'ON ont travaillé au courant du second semestre 2001 à l'élaboration du Cadre d'Obligations Mutuelles (COM) dont les actions visent à soutenir celles du programme du Gouvernement concernant la privatisation de la filière coton. Celle-ci reçoit également le soutien de la Banque Mondiale, de l'Agence Française de Développement et de la Coopération Suisse. Le COM relatif au STABEX 99 a été signé en septembre 2002 et les actions portent sur la poursuite des efforts de diversification agricole, entrepris sur les fonds du STABEX 1993, au bénéfice des filières ananas (achat de matériel de transport et de conditionnement pour € 120.600) ; palmier à huile (appui aux organisations paysannes pour le développement des pépinières pour €104.000 et à la station de Pobé pour la production de plants de palmiers pour € 43.900) et coton (appui à la recherche, à la chaîne semencière, au contrôle de qualité, à la collecte de données statistiques et à l'encadrement des producteurs pour € 495.000). Des protocoles d'accord avec les quatre structures concernées (AIC pour le Coton, FENURUCAR et station de Pobé pour le palmier à huile et FGIEA pour l'ananas) ont été préparés et devraient être signés début 2003, permettant le démarrage des actions.

#### 4.4.4 Lignes budgétaires

Le tableau en annexe 11 présente la situation de tous les projets en cours en 2002, financés sur les lignes budgétaires. Deux nouveaux projets ont été ouverts en 2002, le premier s'intitule « Création d'entreprises de services aux organisations de producteurs au Togo et au Bénin » (B7-6000 PVD 2002/020-438/TG) pour un montant de € 750.000 mené par le Centre International de Développement et de Recherche. Le deuxième est le projet « Programme intégré de développement dans les quartiers défavorisés de Cotonou » pour un montant de € 2.152.671 mené par Initiative Développement/Les Enfants du monde.

#### 4.4.5 Ressources PPTE

Le PPTE II (initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés) envisage une réduction de 27,5 % de la totalité de service de la dette du Bénin en VAN (Valeur Actuelle Nette) 1998. L'enveloppe prévue au titre de l'initiative PPTE est répartie de la manière suivante :

- Créanciers Multilatéraux : USD 189 millions en VAN (dont IDA USD 84,4 millions, FMI USD 24,2 millions, ADB 37,6 millions).

La Commission Européenne prévoit un remboursement total de 5,62 M Euro en VAN.  
(Voir aussi para 3.2.2)

- Créanciers Bilatéraux : USD 77 millions en VAN

### **5. Perspectives de programmation pour les années suivantes**

Les retards pris dans la finalisation du DSRP ainsi que dans l'approbation de la Proposition de Financement (€ 2 millions) pour les études dans le secteur des infrastructures ont retardé d'autant la préparation des projets à financer sur le 9<sup>ème</sup> FED. Cependant, la finalisation du DSRP en septembre

2002 et la signature de la Convention de Financement pour les études le 31/12/2002, combinées avec la prochaine mise à disposition des fonds du 9<sup>ème</sup> FED permettent de fixer les objectifs suivants pour 2003 :

- Lancer le programme triennal conjoint d'appui budgétaire non ciblé dont la mission d'identification est prévue pour janvier 2003. Il s'agit d'un programme conjoint entre la Commission européenne, le Royaume des Pays Bas, le Royaume du Danemark et la Confédération Helvétique en vue d'appuyer la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. La participation prévisionnelle de la Commission européenne est de € 55 millions.
- Lancer les programmes d'appui budgétaire ciblés au Fonds Routier (prévision € 25 millions) et aux TUHIMO (prévision € 25 millions), pour lesquels le Gouvernement a déjà formulé une requête en vue de l'organisation d'études d'identification. Le recrutement des bureaux est en cours et les études devraient se dérouler au cours du premier trimestre 2003.
- Lancer le programme d'appui à la justice de € 10 millions dont la proposition de financement a déjà été soumise aux services du Siège en septembre 2002.
- Lancer les études relatives aux principaux projets d'infrastructures prévus dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED : assainissement de Cotonou pour lequel des études préliminaires ont déjà été réalisées et dont l'appel d'offres en vue du recrutement du bureau chargé de la réalisation des études techniques et des dossiers d'appel d'offres devrait avoir lieu au début de l'année 2003 ; ainsi que les études concernant les principaux tronçons routiers qui pourraient être l'objet de travaux dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED.
- Terminer les études préparatoires et faire aboutir les propositions de financement relatives à l'appui au secteur privé (€ 5 millions), et au programme de soutien aux initiatives culturelles décentralisées PSICD (€ 2-3 millions)
- Lancer les études d'identification pour aboutir à la préparation de deux Propositions de Financement pour les appuis institutionnels et notamment au Ministère des Finances et de l'Economie MFE (€ 5 millions) et au Ministère des Travaux Publics (€ 2 millions) ; l'appui institutionnel envisagé au MFE comportera, d'une part une composante de renforcement des capacités des services du Ministre en tant qu'Ordonnateur National du FED, d'autre part une composante d'appui à la Gestion des Finances Publiques.

Globalement, si ce programme est respecté, on peut estimer qu'un montant d'une centaine de millions, soit un peu moins de 50% du PIN, pourrait être engagé sur le 9<sup>ème</sup> FED dès la première année de mise à disposition des fonds.

En 2004 la signature de trois Conventions de Financement est prévue concernant les grands projets d'infrastructures mentionnés ci-dessus pour un montant total de € 53 millions.

Le lancement en 2005 de nouveaux projets relatifs aux pistes rurales, au secteur de la santé ou encore à l'appui aux Communes dépendra de l'évaluation des projets en cours sur le 8<sup>ème</sup> FED.

## **6. Revues opérationnelles annuelles 2003**

### **6.1 Accélération de l'utilisation des reliquats des anciens FED**

Grâce au travail effectué ces dernières années en terme de clôture et de dégageant de projets et contrats, la situation des contrats et projets ouverts au 31 décembre 2002 est très satisfaisante. Avec la poursuite de ce travail au cours de l'année 2003, on peut prévoir de dégager un reliquat de € 11.374.000 sur les trois FED.

Compte tenu du fait que dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED, des montants indicatifs ont été réservés pour trois projets majeurs d'infrastructures (assainissement de Cotonou et les deux projets du réseau routier prioritaire) sur la base d'identifications très préliminaires, il a été décidé de réserver une importante partie de ce reliquat à ces trois projets. Si toutefois, les montants réservés s'avéraient suffisants, le reliquat pourrait être utilisé pour augmenter le montant consacré à l'appui budgétaire.

## **6.2 Définition d'indicateurs et d'objectifs en vue de mesurer les résultats obtenus dans les secteurs de concentration**

Cette section est consacrée aux indicateurs et aux engagements figurant dans le cadre d'intervention du Document de Stratégie de Coopération au titre du 9<sup>ème</sup> FED.

### 6.2.1 Appui macro-économique

Les indicateurs retenus dans le cadre d'intervention du Document de Stratégie ont été adaptés dans l'appendice 1.A du présent rapport en prenant en compte leurs qualités et en ajoutant quelques sources de contrôle.

Les indicateurs pour les secteurs sociaux correspondent pour la plupart aux indicateurs de suivi du DSRP et certains ont déjà été utilisés pour le suivi des appuis budgétaires de la CE.

Dans le domaine de la Santé, deux indicateurs (le taux de couverture sanitaire et le taux des crédits délégués arrivant aux centres périphériques) ont été éliminés car ils ne figurent pas dans le DSRP et/ou l'expérience montre qu'ils sont difficiles à mesurer. Dans le domaine de l'Education, les indicateurs ont été adaptés en fonction du DSRP. Le taux de réussite aux examens a été remplacé par le « taux de survie en primaire » et l'indicateur « ratio élèves / maîtres » a été rajouté. En ce qui concerne la gestion des finances publiques, le Gouvernement n'a pas encore inclu des indicateurs dans le DSRP, mais la plupart de ceux indiqués dans l'annexe ont été utilisés pour le suivi des appuis budgétaires de la CE.

Il faut néanmoins constater qu'un travail considérable reste à faire pour rendre les indicateurs du DSRP opérationnels. Les indicateurs dans le cadre d'intervention doivent donc être revus, une fois le travail d'amélioration du système de suivi de la SRP finalisé.

### 6.2.2 Secteur des transports

Les indicateurs fixés dans le cadre d'intervention du Document de Stratégie sont pour la plupart disponibles dans les tableaux rassemblés par le Ministère des Travaux Publics et des Transports (MTPT) et notamment la Direction des Grands Projets Routiers (DGPR), et consolidés dans le tableau repris en Annexe 2. Malgré leur adéquation à l'égard du cadre d'intervention, il a néanmoins fallu en estimer certains par approximation en les remplaçant par des indicateurs proches, réellement collectés :

"Transport des biens et des personnes augmenté" est approximé par l'évolution du secteur transport dans le PIB.

La mesure du trafic est approximée par l'évolution du parc automobile (le parc camion échappe).

La sécurité du trafic est mesurée par le nombre de véhicules contrôlés.

Les indicateurs de durée moyenne de parcours en ville et entre les agglomérations, ainsi que ceux des coûts de transports sont importants pour juger de l'évolution du secteur. Ils mériteraient de faire l'objet de collectes statistiques. Ils ont été donc conservés pour mémoire.

La définition des indicateurs est souvent imprécise, les notions sous-jacentes étant vagues. Leur interprétation reste donc malaisée. Les projections de ces indicateurs pour les années 2003 à 2005 sont basées sur des extrapolations manuelles et ne sont pas fondées sur des arguments ou des raisonnements technico-économiques.

Dans le PIN 9<sup>ème</sup> FED, il est prévu d'apporter un appui institutionnel au Ministère des Travaux Publics et des Transports. La collecte de données fiables sur les transports routiers menant à des indicateurs significatifs (notamment les indicateurs manquants) pourrait être un des objectifs de cet appui.

Une classe d'indicateurs fait actuellement défaut dans le cadre d'intervention. Il s'agit des indicateurs reliant les investissements en infrastructures routières aux agrégats macroéconomiques, c'est-à-dire les indicateurs qui permettraient de mesurer l'impact du programme routier sur la lutte contre la pauvreté.

A ce titre, un indicateur comme le nombre d'emplois temporaires créés ne donne qu'une image tronquée et réductrice de l'effet d'un projet d'infrastructures sur le développement économique et donc sur l'emploi réel et permanent créé. Autrement dit, l'effet keynésien de l'investissement est déjà mal pris en compte. Quant aux effets d'offres (supply effect), ils sont complètement occultés alors que des études de ce type menées dans l'Union Européenne (analyse d'impact des Fonds Régionaux) ont montré que ce sont précisément ces effets qui sont non seulement les plus durables mais les plus significatifs sur la croissance. Un effort dans ce sens devra être fait au cours du 9<sup>ème</sup> FED dans le cadre de l'évaluation des programmes et de l'appui institutionnel au secteur des transports.

### 6.2.3 Secteur de la Santé

Les retards accumulés dans la mise en œuvre de l'aide relative aux FED antérieurs dans le secteur de la santé ont eu une incidence négative sur la programmation du 9<sup>ème</sup> FED pour ce secteur. Le programme santé du 8<sup>ème</sup> FED n'a pas encore pu démarrer et l'identification des activités concrètes d'appui au secteur santé dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED ne pourra être envisagée qu'à partir de 2004. Par conséquent, il n'est pas prévu de résultats concrets dans ce secteur avant la revue à mi-parcours.

Cependant, les axes d'intervention porteront sur le renforcement de l'accès aux soins pour les plus démunis (notamment par le biais des acteurs non étatiques), sur le renforcement des capacités du secteur de la santé par le biais d'assistance technique et des infrastructures dans le domaine de l'aménagement urbain en particulier l'assainissement des quartiers populaires. L'étude d'identification relative au programme santé du 9<sup>ème</sup> FED, proposera des indicateurs spécifiques à ce programme qui compléteront les indicateurs présentés dans le DSRP.

Compte tenu des objectifs des interventions (voir appendice 1.C) les indicateurs à retenir devront mesurer :

- l'amélioration de la couverture sanitaire
- l'amélioration du financement et de la gestion du secteur
- l'amélioration de la situation sanitaire
- la pauvreté sanitaire

Sur les indicateurs figurant dans le Document de Stratégie, le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans ont été retenus dans le DSRP et devraient, par conséquent être maintenus. L'indicateur taux de mortalité maternelle a été éliminé dans le DSRP et il reste à évaluer dans quelle mesure il pourrait être maintenu. Les autres indicateurs figurant dans le DSRP qui pourraient avoir un lien avec les objectifs des interventions dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED (voir appendice 1.C) sont le taux de couverture de vaccination VAR, le taux de mortalité paludéenne et le taux de tuberculose guérie. Il convient d'ajouter que les indicateurs retenus pour le suivi des appuis macroéconomiques dans le secteur de la santé (voir appendice 1.A) auront certainement aussi une pertinence pour le suivi de l'aide projet compte tenu des axes d'intervention choisis.

### **6.3 Dialogue dans le pays entre l'ON et les acteurs non étatiques**

Les services de l'Ordonnateur National ont participé avec les services de la Délégation à plusieurs événements visant à sensibiliser les acteurs non étatiques sur les enjeux de l'Accord de Cotonou et sur le contenu de la coopération Bénin-UE. Il s'agit notamment du « Séminaire sur l'Accord de Cotonou et les acteurs non étatiques », organisé par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert, les 7-8 février 2002, du « Séminaire sur l'Accord de Cotonou et le secteur privé », organisé par la Chambre de Commerce de Cotonou, le 23 avril 2002, et du « Séminaire de sensibilisation des Parlementaires sur l'Accord de Cotonou », organisé par l'Assemblée Nationale en collaboration, avec la Coopération belge et l'ECDPM les 10-11 octobre 2002.

## **7. Conclusions**

### **7.1 Situation politique et économique**

Les premières élections municipales et communales de l'ère du renouveau démocratique se sont enfin déroulées en Décembre 2002. Ces élections longtemps attendues viennent renforcer la démocratie béninoise et consacrer la participation des collectivités décentralisées à la gestion des affaires publiques.

Le scrutin s'est en général déroulé dans le calme. Les résultats non officiels, publiés dans la presse, indiquaient une victoire de l'ancien président de la république SOGLO pour la mairie de Cotonou et du président de l'Assemblée Nationale HOUNGBEDJI pour celle de Porto Novo. La coalition UBF de la mouvance présidentielle remporterait la majorité des mairies.

Le taux de croissance de l'économie est resté satisfaisant (5,8% de croissance du PIB) de même que l'inflation, qui a été contenue à moins de 3 %. Toutefois, la situation économique a été largement affectée par la continuation de la chute des cours mondiaux du coton ce qui a obligé le Gouvernement à intervenir, afin d'éviter un effondrement de la filière. Les réformes économiques ont également été poursuivies avec l'élaboration de budgets-programmes pour les principaux ministères. Cependant l'augmentation imprévue de certaines dépenses (subvention aux prix du coton, hausse des salaires, ajustement des prix d'eau, d'électricité, de téléphone et du carburant) a dû être compensée par des réductions des dépenses, notamment au niveau des investissements.

Le déficit du compte courant extérieur a accusé une hausse et est passé de 6,7 % du PIB en 2001 à 8,2% en raison de la chute du prix mondial du coton. Le solde global de la balance des paiements quant à lui a été en déficit pour la première fois depuis 1997, principalement du fait d'une

diminution importante des flux de capitaux (dons projets et programmes ainsi que capitaux à court terme).

Les réformes se sont poursuivies dans le secteur des entreprises publiques. Dans le cadre du désengagement de l'Etat, plusieurs actions ont été menées, notamment l'adoption par le Gouvernement de la stratégie de privatisation de la SONAPRA, la mise en place d'un cadre juridique permettant la scission de l'Office des Postes et Télécommunications en deux entités (poste et télécommunication) et l'adoption d'une stratégie de mise en concession de la branche électricité de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE).

La réforme administrative n'a pas connu d'évolutions positives pendant l'année. Par contre, les mouvements de grève dans la fonction publique au début de l'année ont obligé le Gouvernement à abandonner le principe de l'avancement sur le mérite de ce projet de réforme.

Avec la tenue en décembre des élections municipales, la décentralisation entre dans sa phase de mise en œuvre.

## **7.2 Les progrès réalisés en terme de réduction de la pauvreté**

Le Gouvernement a finalement adopté en Septembre 2002 le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui couvre la période 2003/2005. Ce document qui a été élaboré à partir d'un processus participatif, a fait intervenir toutes les couches socioprofessionnelles du pays, ainsi que les partenaires au développement.

La qualité du DSRP n'a pas été jugée complètement satisfaisante par les bailleurs de fonds. A la fin de l'année, un travail d'amélioration du document concernant certains aspects, notamment le suivi/évaluation, était en cours avec l'appui de la Banque Mondiale.

Les allocations budgétaires en faveur des secteurs sociaux n'ont pas connu d'évolution significative par rapport à l'année précédente, ni en terme de part du PIB, ni en chiffres absolus. Le taux d'exécution (99%) a été considérablement amélioré pour l'éducation (+13%), tandis que celui de la santé a chuté à 87,5 % (-10,5 %). Ceci est à comparer avec un taux d'exécution de 95% des dépenses primaires pour 2001 (derniers chiffres disponibles).

## **7.3 Les principaux résultats et activités concernant les secteurs de concentration et programmes importants**

Compte tenu du retard pris par la ratification de l'Accord de Partenariat ACP-UE et donc de la mise à disposition des fonds du 9<sup>ème</sup> FED, l'année 2002 s'est caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre des fonds des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED dans un contexte où ces ressources peuvent être considérées comme étant pratiquement épuisées. En décembre 2002 les fonds du PIN 7<sup>ème</sup> FED étaient engagés à plus de 98% et ceux du PIN 8<sup>ème</sup> FED à près de 100%. Les ratios engagements secondaires/engagements primaires étaient de même élevés (93% sur le PIN 7<sup>ème</sup> FED et 72% sur le PIN 8<sup>ème</sup> FED) ainsi que les ratios décaissement/engagements secondaires qui atteignait les 88% concernant les projets du PIN 7<sup>ème</sup> FED et 37% sur ceux du 8<sup>ème</sup> FED. Dans ce contexte, seulement deux Conventions de Financement nouvelles ont pu être signées en 2002, celle du projet d'appui au démarrage des communes (PRODECOM – €8,85 millions, dont €5 millions sur montant incitatif) et celle pour la préparation des projets d'infrastructures à financer sur le 9<sup>ème</sup> FED - €2 millions.

*a) Dans le secteur des transports*, l'objectif spécifique de l'appui communautaire est de soutenir la croissance par des interventions directes sur le réseau de routes bitumées. Les projets menés sur les fonds des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED visent à relier les villes de Cotonou et de Porto Novo, et plus particulièrement le port de Cotonou, à l'ensemble des pays voisins par des routes bitumées, renforçant ainsi son rôle de pôle économique dans la sous-région. Les effets de cette politique se font d'ores et déjà sentir puisque le trafic routier vers le Niger et le Burkina Faso a augmenté d'environ 50% entre 1998 et 2001. Dans ce secteur les faits marquant ont été :

- La réception définitive des projets concernant les principaux axes objets d'intervention sur les fonds du 7<sup>ème</sup> FED : routes Beroubouay-Malanville et Cotonou-Hillacondji. En ce qui concerne la route Semé-Porto Novo, le revêtement a été repris, au début de 2002, par l'entreprise sous-traitante (COLAS) en raison de malfaçons. La réception définitive est maintenant prévue pour mars 2003.
- L'élaboration des projets d'exécution des tronçons objet du programme d'entretien périodique des infrastructures routières bitumées (€ 44 millions pour 493 Km répartis en 3 lots) et du projet d'aménagement et de bitumage de la route Natitingou-Porga (€ 27,5 millions) a révélé que les structures de chaussée prévues aux dossiers d'appel d'offres n'étaient plus adaptées aux conditions réelles de trafic, qui avait enregistré une forte croissance. Les nouvelles structures de chaussée retenues pour faire face à cette augmentation de trafic, nécessitent la mise en œuvre de quantités importantes de matériaux supplémentaires avec pour conséquence, l'augmentation des coûts qui seront supportés par le budget national faute de fonds encore disponibles. En effet les montants des Conventions de Financement avaient été déjà augmentés suite aux dépassements importants, en grande partie dus à la hausse du prix des hydrocarbures, observés au moment des appels d'offres.
- Le projet de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales dans les départements du Zou et du Borgou (€ 8,5 millions) verra le démarrage des travaux en début 2003 suite à l'attribution des marchés de travaux en décembre 2002.
- Le projet d'aménagement des voies d'accès et de traversée de Cotonou (7,6 Km) a vu son démarrage en 2002. Ce projet comporte deux volets : des travaux routiers et des déplacements de réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone. Ce second volet est financé par un prêt de la BOAD et l'intervention du budget national. Suite aux résultats de l'appel d'offres travaux, il a fallu augmenter le plafond de la Convention de financement et le porter à 22,8 millions d'euro. Les travaux sont en cours depuis le 15 juillet 2002.
- Les travaux urbains à haute intensité de main d'œuvre (TUHIMO) visant à réaliser des travaux de pavage et d'assainissement de voiries urbaines sur fonds d'aides budgétaires non-ciblées se sont achevés en 2002 (plus de 6 millions d'euro de travaux à Cotonou et pour la première fois dans six villes secondaires).
- Le projet d'amélioration de la voirie de la ville de Parakou (€ 6 millions) est entré dans sa phase opérationnelle. Les études techniques pour les travaux de pavage et de bitumage ont été réalisées dans le courant de l'année 2002. Un devis programme pour les travaux de pavage par des PME a été signé en octobre 2002 avec une agence d'exécution (AGETUR) et suite aux consultations restreintes effectuées, les marchés de pavage ont été attribués en décembre. L'appel d'offres pour les travaux de bitumage a été lancé le 4 novembre 2002.

*b) dans le secteur de la santé*, l'année 2002 a été une année charnière tant au niveau de la politique sanitaire nationale qu'au niveau de la mise en œuvre des projets communautaires.

Le Ministère de la Santé Publique a achevé la définition du document de politique et stratégies du secteur 2002-2006, qui a été validé en novembre 2002.

Les principales activités menées par la CE ont concerné la mise en œuvre des dernières actions prévues dans le cadre du projet d'appui au secteur de la santé financés sur le 7<sup>ème</sup> FED ainsi que la préparation de celles prévues dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED (Programme d'Appui au Secteur de la Santé et assainissement des bassins XX et AA de Cotonou)

Pour le projet 7<sup>ème</sup> FED, elles concernaient d'une part, au niveau central, un appui sous forme d'assistance technique au Ministère de la Santé Publique ; et d'autre part, au niveau décentralisé, à un appui aux zones sanitaires des départements du sud du pays (Ouémé, Atlantique, Mono) pour la construction et l'équipement d'infrastructures sanitaires.

Ce secteur de concentration a continué à se caractériser par une grande lenteur dans la mise en œuvre de ses actions, le principal projet, celui d'appui à la politique sanitaire (sur fonds du 7<sup>ème</sup> FED, €11,8 millions) a atteint un taux de paiements de 87 % alors qu'il devait se terminer en 2002. Le programme d'appui au secteur de la santé sur fonds du 8<sup>ème</sup> FED (€10,2 millions) approuvé au début de 2001 n'a pas encore démarré. L'appel d'offres pour le recrutement de l'assistance technique a dû être annulé suite à un vice de forme et sera relancé au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2003.

*c) dans le domaine de l'appui aux politiques macro-économiques*, le FED apporte depuis 2000 un appui à l'élaboration et à l'exécution des budgets programmes de ministères engagés dans le cadre de la démarche PERAC (Public Expenditure Reform Adjustment Credit) qui s'insère dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement béninois.

Les programmes en cours en 2002 ont été le Programme d'appui à l'ajustement structurel - PAS III – 1999/2000 (€ 29,85 millions) et le Programme d'appui aux réformes économiques 2001 – PARE 2001 (€ 18,8 millions).

Fin 2002, toutes les tranches du PAS III avaient été décaissées, mais pas en totalité à cause des faibles performances du secteur de la santé. Le montant de € 0,5 millions prévu pour la réalisation des audits et d'appuis techniques ponctuels n'ayant pas été utilisé, un avenant à la Convention de Financement a été signé, reportant la date limite d'exécution au 30 septembre 2003 pour permettre de réaliser ces actions.

L'évaluation pour le décaissement de la 2<sup>ème</sup> tranche « prime de performance » du PARE 2001 ayant conclu que les critères avaient été satisfait seulement partiellement, il a été proposé d'accorder 87% du montant de cette tranche. La partie de cette tranche qui n'était pas mise en cause, soit € 5,625 millions, a été décaissée en octobre 2002 suite à une procédure d'habilitation exceptionnelle. La définition du montant du solde dépendra des clarifications sur certains des indicateurs dans le domaine des Finances Publiques, de la Santé et de l'Education à fournir par le gouvernement.

Tant le PAS III 1999/2000 que le PARE 2001 ont permis d'introduire au Bénin une approche d'appui budgétaire non ciblé lié à des critères de performance. Les problèmes d'interprétation et d'analyse que posent les indicateurs relatifs à ces critères montrent bien la complexité de cette approche et obligent à mener une réflexion quant au choix des indicateurs les plus pertinents ainsi qu'un travail sur la qualité de la production des données statistiques, leur périodicité et la définition précise du type de reporting devant être mis en place.



d) concernant les secteurs hors concentration, il faut noter que le dernier programme de développement rural intégré, le programme de structuration du milieu rural du Mono (6,9 millions d'euro) s'est terminé avec la réception définitive des toutes dernières infrastructures d'adduction d'eau villageoise. Si le programme en cours en ce qui concerne la modernisation du Ministère des Finances ou la mise en œuvre de l'axe 2 du PARI-UEMOA ont marqué le pas, un important projet d'appui au démarrage des communes (PRODECOM) a été approuvé et devrait commencer à être exécuté dès le premier semestre 2003, soit peu de temps après la prise de fonction des autorités municipales fraîchement élues. Le programme d'appui à la lutte contre le trafic d'enfants a également connu un démarrage effectif. Enfin les actions visant à identifier les futurs programmes d'appui à la justice et au secteur privé ont pu être menées, permettant de prévoir un démarrage de ces actions dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED.

#### **7.4 Les efforts entrepris pour l'utilisation des reliquats des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED**

Les efforts entrepris pour l'accélération de l'utilisation des reliquats des anciens FED

Fin 2001, les fonds du PIN 6<sup>ème</sup> FED comme du PIN 7<sup>ème</sup> FED étaient engagés à 96% et ceux du PIN 8<sup>ème</sup> FED à près de 90%. En 2002, douze projets sur les PIN 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED ont pu être clôturés et dégages pour un montant total de € 1.092.195. Trois autres projets ont fait l'objet de dégagements partiels pour un montant total de € 2.017.413. Dans ce contexte de quasi-épuisement des ressources, mis à part les deux Conventions de Financement citées ci-dessus, les fonds ont été utilisés pour une action complémentaire pour le programme de structuration du milieu rural dans le Mono (€ 80.000), deux études d'actualisation de projets (actualisation des études sur l'accès et la traversée de Cotonou pour € 80.000 et mission de réactualisation de la proposition de financement d'appui au secteur privé pour € 80.000) ainsi que pour une mission d'audit fiscal sur l'application par le Bénin des articles 308 et 309 de la Convention de Lomé pour € 80.000.

#### **7.5 Les perspectives pour l'année 2003**

Les retards pris dans la finalisation du DRSP ainsi que la nécessité, en termes de procédures, de monter une Proposition de Financement (€ 2 millions) pour les études dans le secteur des infrastructures ont retardé d'autant la préparation des projets à financer sur le 9<sup>ème</sup> FED. Cependant, la finalisation du DSRP en septembre 2002 et la signature de la Convention de Financement pour les études le 31 décembre 2002, combinées avec la prochaine mise à disposition des fonds du 9<sup>ème</sup> FED permettent de fixer les objectifs suivants pour 2003 :

- Lancer le programme triennal conjoint d'appui budgétaire non ciblée dont la mission d'identification est prévue pour janvier 2003. Il s'agira d'un programme conjoint entre la Commission européenne (€ 55 millions), le royaume des Pays Bas, le royaume du Danemark et la Confédération Helvétique en vue d'appuyer la mise en œuvre du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté.
- Lancer les programmes d'appui budgétaire ciblés au Fonds Routier (prévision € 25 millions) et aux TUHIMO (prévision € 25 millions). Le recrutement des bureaux est en cours et les études devraient se dérouler dans le courant du premier semestre 2003.
- Lancer le programme d'appui à la justice de € 10 millions dont la proposition de financement a été finalisée en septembre 2002.

- Lancer les études relatives aux principaux grands projets d'infrastructures, notamment l'assainissement de Cotonou, pour lequel l'appel d'offres en vue du recrutement du bureau chargé de la réalisation des études techniques et des dossiers d'appel d'offres devrait avoir lieu au début de l'année 2003, ainsi que les études concernant les principaux tronçons routiers qui pourraient être objet de travaux dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED.
- Terminer les études préparatoires et faire aboutir les propositions de financement relatives à l'appui au secteur privé (€ 5millions), et au Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées - PSICD (€ 2 millions)
- Lancer les études d'identification pour aboutir à la préparation de deux Propositions de Financement pour les appuis institutionnels et notamment au Ministère des Finances et de l'Economie (€ 5 millions) et au Ministère des Travaux Publics (€ 2 millions)

Globalement on peut estimer qu'un montant d'une centaine de millions, soit un peu moins de 50% du PIN, devrait pouvoir être engagé sur le 9<sup>ème</sup> FED dès la première année de mise à disposition des fonds.

## **TABLE DES MATIERES DES ANNEXES**

- Annexe 1. Cadres d'intervention
- Annexe 2. Tableau des indicateurs dans le secteur des transports (chap. 6.2.)
- Annexe 3. Chronogramme des activités
- Annexe 4. Prévision des engagements primaires
- Annexe 5. Prévision des décaissements
- Annexe 6. Situation financière du 8<sup>ème</sup> FED
- Annexe 7. Situation financière du 7<sup>ème</sup> FED
- Annexe 8. Situation financière du 6<sup>ème</sup> FED
- Annexe 9. Situation financière des projets régionaux
- Annexe 10. Situation financière des projets de la BEI
- Annexe 11. Liste des projets sur lignes budgétaires (chap. 4.4.4.)

## Secteur 1: Transports Routiers

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002  (si indiqué /défini)	Situation 2002  (ou dernière année disponible)	Sources d'information/ vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
<p><b>Niveau National</b></p> <p>Réduction de la pauvreté par un accroissement général des revenus et du bien-être des usagers</p> <p>Meilleure intégration dans la sous-région Afrique de l'Ouest.</p>								

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002 (si indiqué /défini)	Situation 2002 (ou dernière année disponible)	Sources d'information/vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
<b>Niveau des Interventions / Programmes</b>								
Les activités économiques et sociales entre les régions et avec l'étranger sont dynamisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vitesse moyenne de trajet stable sur les grands axes</li> <li>Trafic des biens et des personnes augmenté (défini comme % de croissance de la part du secteur Transport dans le PIB)</li> </ul>	n.d. 6%	n.d. 6%	Banque données routière Statistiques aux postes de péage/pesage	Stabilité économique (activité du port de Cotonou, production agricole) Intégration et harmonisation des règles au niveau régional est renforcée et respectée.	n.d. 6,4%	n.d. 6,9%	n.d. > 7,5%
Une partie des populations rurales sont désenclavées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité de population désenclavée</li> </ul>	n.d.	n.d.	Etude spécifique		n.d.	n.d.	n.d.
Les conditions des activités économiques et sont améliorées en milieu urbain.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vitesse moyenne de circulation dans les villes</li> <li>Nombre d'emplois temporaires créés – TUHIMO (nbre/mois)</li> </ul>	n.d. 2.000	n.d. 2.000	Rapports d'activité MEHU et SERHAU. + Rapports municipalités		n.d. 2.100	n.d. 2.400	n.d. 1.500
Infrastructures de qualité mises à disposition dans les meilleurs délais.								

Niveau des résultats	Indicateurs de performance	Objectif 2002	Situation 2002	Sources	Commentaires/Hypothèses	Objectifs 2003	Objectifs 2004	Objectifs 2005
Le transport terrestre est significativement amélioré vers de nouvelles destinations	• Accroissement du nombre de Km de routes bitumées (travaux neufs)	224	224	Inspection et mesures sur le réseau par la DROA	2004 et 2005 sont des années charnières de réalisation d'études préliminaires à la relance des travaux neufs à partir de 2006	104	68	20
	• Accroissement du nombre de Km de routes bitumées réhabilitées	43	43			173	128	184
La qualité actuelle du transport sur le réseau primaire existant (rapidité, sécurité, coût) est maintenue ou améliorée	• Pourcentage de population, communes desservies par une route bitumée	45%	45%	Etude spécifique		48%	51%	52%
	• Amélioration générale de l'indice d'état du réseau routier par catégories (% de bon)	60	60	Inspection et mesures DROA	Mise en place de contrôle et de sanction contre la surcharge à l'essieu; Renforcement de la gestion et du contrôle du Fonds Routier	70	80	85
	• Augmentation trafic sur routes bitumées (TMJA)	2 326	2 171	Statistiques péage/pesage	En 2003, trafic dévié sur routes en terre pour travaux de réhabilitation du réseau bitumé Bohicon – Dassa - Parakou	nd	nd	nd
	• Sécurité du trafic améliorée (pourcentage de véhicules avec contrôle technique sur parc total)	nd	nd	Centre national de sécurité routière	Objectifs à fixer d'ici 2004	nd	nd	nd
	• Coûts de transport (T/km) en baisse	nd	nd	Indice des coûts de transport	.	nd	nd	nd

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002 (si indiqué /défini)	Situation 2002 (ou dernière année disponible)	Sources d'information/ vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
Le transport rural est amélioré.	• Nombre de Km de routes en terre réhabilitées	34	34	Rapports d'activité DROA	Développement de la stratégie nationale pour la réhabilitation, le renforcement et l'entretien des pistes.	163	180	360
	• Nombre de Km de pistes rurales réhabilitées	382	382	Rapports d'activité DROA	Mise en place de la décentralisation pour prise en charge locale des programmes de pistes rurales	345	407	533
La circulation est améliorée dans certaines villes.	• Nombre de Km de voies pavées réalisés	10	10			12	20	25
Les capacités de gestion du MTPT ainsi que les capacités de réalisation des entreprises du secteur BTP sont améliorées.	• Caractéristiques des passations de marchés (Jour)	nd	nd	Réponse aux appels d'offres	Procédures de passation des marchés transparentes et régulières	nd	nd	nd
	• Evolution des coûts unitaires	nd	nd	Publication attributions de marchés	Détermination préalable de la part du MTPT dans la procédure de passation de marché	nd	nd	nd
	• Délai de traitement par MTPT des décomptes (Jour)	15	15		Volonté politique d'appliquer les réformes déjà définies	15	15	15

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002 (si indiqué /défini)	Situation 2002 (ou dernière année disponible)	Sources d'information/ vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget affecté à l'entretien routier (Milliards de FCFA) <ul style="list-style-type: none"> <li>. Entretien courant</li> <li>. Entretien périodique</li> </ul> </li> <li>• Exécution budget affecté entretien routier</li> </ul>	<p style="text-align: center;">5.5</p> <p style="text-align: center;">3.6</p> <p style="text-align: center;">nd</p>	<p style="text-align: center;">5.5</p> <p style="text-align: center;">3.6</p> <p style="text-align: center;">nd</p>	Rapports d'activités de la DROA	Revue budgétaire  Mener à bien la révision/actualisation de la stratégie sectorielle	<p style="text-align: center;">7.6</p> <p style="text-align: center;">1.35</p> <p style="text-align: center;">62%</p>	<p style="text-align: center;">7.9</p> <p style="text-align: center;">6.7</p> <p style="text-align: center;">65%</p>	<p style="text-align: center;">9.0</p> <p style="text-align: center;">7.0</p> <p style="text-align: center;">70%</p>



## Secteur 2: Santé.

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002 (si indiqué /défini)	Situation 2002 (ou dernière année disponible)	Sources d'information/ vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
<b>Niveau National</b> 1) Améliorer les conditions sanitaires des familles béninoises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de mortalité infantile passe de 88 % en 2002 à 80 % en 2006</li> <li>Taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans (1000) passe de 166,5 en 2002 à 150 en 2006</li> <li>Taux de mortalité maternelle (100 000) passe de 498 en 2002 à 450 en 2006.</li> </ul>	88 %  166,5 %	88 %  166,5 %  473	Statistiques sanitaires EDS (1) RGPH (2)		81.9 %  147.6 %  469	78.6 %  141.7 %  464	75.5 %  136 %  460

Niveau des Interventions / Programmes <sup>2)</sup>	Indicateurs de performance	Objectif 2002	Situation 2002	Sources	Commentaires/Hypothèses	Objectifs 2003	Objectifs 2004	Objectifs 2005
Améliorer la qualité et l'accessibilité des prestations de soins et de services de santé.	• Taux de fréquentation des centres de santé	35 %	35 %	Stat. sanitaires (INSAE)		35%	36%	37%
	• Taux de couverture vaccinale DTCP 3	> 80%	>80 %	Rapport annuel d'évaluation (MSP)	Maintien de la couverture vaccinale	> 80%	> 80%	> 80%
Améliorer la participation communautaire et l'utilisation des services de santé.	• Taux de fréquentation des centres de santé publics par les enfants de moins de 5 ans	76%	76 %	idem	indicateur suivi dans cadre du PRSC	76%	77 %	79%
Améliorer prise en charge des populations pauvres et indigentes..	• Taux d'accouchements assistés	63%	63 %	idem		63 %	65 %	67 %

Niveau des résultats <sup>3)</sup>	Indicateurs de performance	Objectifs 2002	Situation 2002	Sources	Commentaires/Hypothèses	Objectifs 2003	Objectifs 2004	Objectifs 2005
La couverture sanitaire et organisation de la pyramide sanitaire sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de zones sanitaires fonctionnelles</li> </ul>	-	13	Rapports de la CADZS Evaluation PRSC	Indicateur suivi dans PRSC 24 ZS fonctionnelles prévues en 2006,	13	18	22
La gestion des ressources du secteur est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de crédits délégués arrivant dans les zones sanitaires (2004 et 2005)</li> <li>• Taux d'exécution des budgets programmes annuels</li> </ul>	100 %	100 %	Rapport d'exécution budgétaire Rapports d'audit financiers	La part du BN consacré aux dépenses de santé progresse et les ressources sont disponibles Les zones sanitaires sont opérationnelles (2004)  La stratégie sectorielle est disponible et les ressources nécessaires sont mobilisées	100 %	100 %	100 %
La prise en charge des familles pauvres et indigentes est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de femmes enceintes dormant sous moustiquaires imprégnées</li> <li>• Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes</li> </ul>	7 %	7 %	Statistiques sanitaires		7 %	15 %	30 %
		< 6 %	4.1%	Rapport d'évaluation ECVR (MDR) PNLS	Le calcul du taux de prévalence (situation) est en cours d'affinement	< 6%	< 6%	< 6%

1) Si non mentionné dans le secteur macro-économique ou les MDG. 2) Similaires aux indicateurs d'impact. 3) Similaire aux indicateurs de résultats. \* Indique de nouveaux indicateurs/engagements repris lors de la revue 2003..

Appui Macro-économique

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002 (si indiqué /défini)	Situation 2002 (ou dernière année disponible)	Sources d'information/ vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
<b>Niveau National</b>								
Réduction de la pauvreté en créant les conditions d'une croissance économique durable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu per capita</li> <li>• Taux de croissance du PIB/Tête</li> <li>• Indice de développement humain.</li> <li>• Espérance de vie</li> </ul>		470 \$ US	FMI	Accords avec les IBW	n d	n d	n d
			2,8 %	TBS	Cours des matières stables	3,2 %	3,5 %	3,8 %
			0,420 (2000)	IDH (2002) & RNDH	Mise en œuvre du DSRP	0,492 %	0,506 %	0,520 %
			53,4 2	FMI	Mise en œuvre de la prévention des maladies primaires (HIV, paludisme)	52,4	52,4 <sup>(*)</sup>	52,5

Niveau des Interventions / Programmes <sup>2)</sup>	Indicateurs de performance	Objectif 2002	Situation 2002	Sources	Commentaires/Hypothèses	Objectifs 2003	Objectifs 2004	Objectifs 2005	
Améliorer la qualité et augmenter la disponibilité de l'offre de services en santé.	• Part des dépenses budgétaires consacrées à la santé		-	MSP	Mise en œuvre de la politique de partenariat avec le secteur privé.	9.82 %			
	• Taux d'exécution des dépenses du MSP.			MSP, SIGFIP & MECCAG MSP	Les ressources financières et en personnel sont mobilisées.	77,29% <sup>1</sup>			
	• Taux de fréquentation des services de santé.		34 %	MSP	Amélioration de la prise en charge des populations pauvres et indigentes.	35 %	36 %	37 %	
	• Taux d'accouchements assistés.		77,24 %		Mise en place de la décentralisation. Poursuite de l'appui des autres bailleurs.	74%	75%	75 %	
Améliorer la qualité et augmenter la disponibilité de l'offre de services en <b>éducation</b> en tenant compte des déséquilibres de genre et de départements.	• Taux de scolarisation (primaire)		81 %	TBS	Finalisation et mise en œuvre	88,18 %	90,87 %	93,56 %	
	• Taux d'abandon (primaire)		29 %	TBS		“ “	27,01 %	26,44 %	25,23 %
	• Ratio nombre d'élèves / maître (enseignement primaire)		53 %	TBS			52,86 %	52,13 %	51,38 %
	• Part des dépenses budgétaires consacrées à l'éducation (MEPS)		-			14,61 %	-	-	
	• Taux d'exécution des dépenses du MEPS					78,89 %	-	-	
	• Taux d'exécution des dépenses du METFP.					60,66 %	-	-	

<sup>1</sup> Situation fin septembre 2003, hors dépenses d'investissement sur financement extérieur

Niveau des objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002	Situation 2002	Sources	Commentaires/Hypothèses	2003	2004	2005
Améliorer la préparation du budget ainsi que la gestion et l'exécution des dépenses publiques.	• Délais de paiements		30 jours	SIGFIP	Respect des engagements en termes de Finances Publiques.	25 jours		
	• Délais de passation des marchés		30 jours	CNMP  SIGFIP	Mise en œuvre de la réforme administrative.	En jours ouvrables - Fourniture : 55 jours - Services : 63 jours - Grands travaux : 78 jours		
	• Taux d'exécution des dépenses courantes hors salaires des ministères PERAC			SIGFIP & MECCAG	(*) Situation fin sept. 2003, hors dépenses d'investissement sur financement extérieur	78 % (*)		
	• Taux d'exécution des dépenses d'investissement des ministères PERAC				(*) ne concerne que les investissements sur ressources extérieures fin sept. 2003.	41 % (*)		

Abréviations :

TBS : Tableau de Bord Social (INSAE)

ECVR : Enquête sur les conditions de vie en milieu rural (MAEP, Statistiques Agricoles)

ELAM : Enquête légère auprès des ménages (INSAE)

RNDH : Rapport National sur le Développement Humain (PNUD)

MSP : Ministère de la Santé Publique

MEHU : Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

n d : non déterminé

(\*) : La source des objectifs 2005 est le DSRP et semble donc très modeste en comparant le taux de la dernière année disponible.

**TABLEAU D'INDICATEURS**  
**TRANSPORTS ROUTIERS**

INDICATEURS	UNITES	2002	PREVISIONS		
			2003	2004	2005
Durée moyenne de trajet sur les grands axes	Pas disponible				
Trafic des biens et personnes augmenté (défini comme le secteur transport du PIB)	Croissance (%)	6,0	6,4	6,9	> 7,5
Durée moyenne de circulation dans les villes	Pas disponible				
Nombre d'emplois temporaires créés	Nombre/mois	2.000	2.100	2.400	1.500
Accroissement du nombre de Km de routes bitumées	Km	150	145	185	235
Accroissement du nombre de Km de routes réhabilitées	Km	120	165	285	335
% de communes desservies par route bitumée ou en terre	%	100	100	100	100
Amélioration générale de l'indice d'état du réseau routier par catégorie (réseau revêtu)	% de Bon	60	70	80	90
Trafic augmenté : évolution parc automobile	Nombre	63.500	65.000	67.000	69.000
Sécurité du trafic améliorée (nombre véhicules contrôlés)	Nombre	2.000	3.000	3.000	3.000
Coûts de transports (t/Km) en baisse	Pas disponible				
Nombre de Km de routes en terre réhabilitées	Km	250	250	300	300
Rapport Km réseau revêtu / Km réseau en terre	%	30	35	40	45
Nombre de Km de voies pavées réalisées	Km	10	12	20	25
Budget affecté à l'entretien routier	Milliard FCFA	5	7	9	10
Exécution du budget affecté à l'entretien routier (taux de consommation crédits)	%	-	62	65	70
Caractéristiques des passations de marché (délai DGPR)	Jours	50	50	48	45
Délai de traitement des décomptes FED (DGPR)	Jours	30	28	27	25

## Bénin: Chronogramme d' activités des projets et programmes en cours

Projets	2001				2002				2003			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>SECTEUR ROUTIER</b>												
<i>7/ACP/BEN/015 Réhab. route Beroubouay - Malanville</i>												
Réception provisoire			X									
Réception définitive / clôture							X					
<i>7/ACP/BEN/035 Réhab. route Cotonou - Hillakondji</i>												
Réception provisoire		X										
Réception définitive / clôture						X						
<i>7/ACP/BEN/044 Amélioration route Semé - Porto Novo</i>												
Réception provisoire					X							
Réception définitive / clôture									X			
<i>7/ACP/BEN/060-61-62 Voirie de Parakou</i>												
Démarrage AT / mise en œuvre				X								
Démarrage travaux/exécution							X					
<i>8/ACP/BEN/009 Entretien périodique</i>												
Démarrage travaux / exécution			X									
Démarrage AT / mise en œuvre			X									
<i>8/ACP/BEN/010 Aménagement Natitingou - Porga</i>												
Démarrage travaux / exécution					X							
<i>8/ACP/BEN/014 Accès et traversée de Cotonou</i>												
Démarrage travaux / exécution							X					
<i>8/ACP/BEN/031 Réhabilitation des pistes</i>												
Signature Convention de Financement					X							
Travaux (tranche 1) appel d'offres												
Travaux (tranche 1) signature contrats/ exécution									X			
AT consultation/appel d'offre												
AT signature contrats/exécution							X					
<i>7/ACP/BEN/068 Etudes 9°FED</i>												
Démarrage études									X			



Projets	2001				2002				2003			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>SECTEUR SANTE</b>												
<i>7/ACP/BEN/009 Appui politique sanitaire</i>												
Réception équipements des maternités				P				D				
Réception équipements des dispensaires								P				D
Réception travaux infrastructures sanitaires								P	P			D
<i>8/ACP/BEN/027 Appui au secteur de la santé</i>												
Préqualification AT					X							
AO restreinte / attribution										X		
Signature contrat AT / exécution										X		
<b>SECTEURS HORS CONCENTRATION</b>												
<i>7/ACP/BEN/041 Structuration milieu rural Mono</i>												
Evaluation -rapport				P	D							
Réception adductions d'eau				P	P			D	D			
Clôture programme										X		
<i>7/ACP/BEN/057 Conservation aires protégées</i>												
DP1 signature/mise en œuvre			X									
DP2 signature/mise en œuvre							X					
DP3 signature/mise en œuvre											X	
<i>8/ACP/BEN/004 Appui à la modernisation du MFE</i>												
Evaluation 1ère phase												
Signature contrat 2ème phase /exécution								X				
Signature DP 2 / mise en œuvre										X		
<i>8/ACP/BEN/007 Appui à la décentralisation</i>												
Exécution												
Clôture projet										X		
<i>8/ACP/BEN/017 Appui à l'Ordonnateur National</i>												
Contrat AT exécution												
<i>8/ACP/BEN/021 PARI II</i>												
Signature DP 1/ mise en œuvre										X		

P: :réception provisoire  
D:réception définitive  
E: événement







## PAYS: BENIN: Prévion des décaissements

N° Comptable (6, 7et 8 FED)	Intitulé	Total eng. prim.	situation 31/12/2002		2.003				2.003	2.004		2.004	2.005	2.006	2.007	total 2003-2007	Commentaires
			Total eng. sec. (A)	Total payé (B)	Q1	Q2	Q3	Q4	Total paiements	1° sem	2°sem	total paiements					
	<b>Transports</b>																
7 BEN 60/61/62	Aménagement voiries de Parakou	6.000.000	2.660.000	330.000	50.000	1.740.000	1.740.000	1.740.000	5.270.000	400.000	0	400.000				5.670.000	
7 BEN 68	Préparation CF 9ème FED	1.990.000	0	0	0	25.000	50.000	25.000	100.000	800.000	800.000	1.600.000	290.000			1.990.000	
7 BEN 63	Accès Traversée de Cotonou	8.100.000	8.100.000	2.056.000	6.000.000	0	0	0	6.000.000	44.000	0	44.000				6.044.000	
8 BEN 9	Entretien périodique	44.000.000	41.115.000	14.600.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	20.000.000	7.000.000	2.400.000	9.400.000				29.400.000	
8 BEN 10	Bitumage route Natitingou-Porga	17.000.000	14.600.000	2.460.000	2.500.000	2.500.000	2.500.000	2.500.000	10.000.000	4.500.000	0	4.500.000				14.500.000	
8 ROC 15	Bitumage route Natitingou-Porga	10.500.000	10.500.000	10.500.000	0	0	0	0	0	0	0	0				0	
8 BEN 14	Accès Traversée de Cotonou	14.700.000	13.285.000	153.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	6.000.000	6.000.000	2.500.000	8.500.000				14.500.000	
8 BEN 31	Réhabilitation pistes rurales	8.500.000			320.756	1.029.268	1.350.024	1.350.024	2.700.048	1.737.244	1.567.220	3.304.464	605.488	160.000		6.770.000	
8 BEN 34	Expertise article 308/309	80.000	39.000	30.000	0	9.000	0	0	9.000	0	0	0				9.000	
	<b>Santé</b>								0							0	
6 BEN 14	Infrastructures hospitalières	3.200.000	2.968.651	2.957.189					0			0				0	
7 BEN 29	Infrastructures hospitalières	2.805.029	2.260.680	2.260.680					0			0				0	
7 BEN 9	Appui politique sanitaire	11.846.000	11.118.259	9.673.027				40.000	40.000	10.000		10.000				50.000	
7 BEN 66	Mission d'appui Min. Sante Publ	80.000	80.000	33.471					0			0				0	
8 BEN 28	Appui secteur santé	10.200.000						500.000	500.000	542.500	1.892.500	2.435.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	8.935.000	
	<b>Hors concentration</b>								0							0	
7 BEN 57	ECOPAS-Bénin	3.000.000	1.158.000	428.339		80.000	330.000	165.000	575.000	550.000	550.000	1.100.000	150.000			1.825.000	
8 BEN 4	Appui à la modernisation Min. Fin.	1.900.000	1.311.572	799.808				561.764	1.061.764	38.428		38.428				1.100.192	
8 BEN 7	Appui décentralisation et dev.local	443.465	443.465	339.661	96.909				96.909			0				96.909	
7 BEN 41	PSMR-Mono	6.950.000	6.390.659	6.298.231				92.428	92.428			0				92.428	
8 BEN 12	PAS III (Hors PIN)	19.000.000	17.008.865	16.956.826		52.039		200.000	252.039			0				252.039	
8 BEN 15	PARI II	1.500.000					500.000	500.000	1.000.000	250.000	250.000	500.000				1.500.000	
8 ROC30/TPS8	Appui OHADA	6.000.000	4.145.000	2.133.725	803.706	800.000	600.000	500.000	2.703.706	1.162.569		1.162.569				3.866.275	
8 BEN 17	AT ON	1.800.000	1.563.405	736.167	270.000	261.917	270.000	261.916	1.063.833			0				1.063.833	
8 ROC 21	PARI II	1.500.000	823.472					323.472	323.472	250.000	250.000	500.000				823.472	
8 BEN 26	Lutte trafic d'enfants	1.972.000	673.000	166.313	147.853	145.000	145.000	145.000	582.853	390.000	390.000	780.000	400.000			1.762.853	
8 BEN 29	PARE 2001 (Hors PIN)	12.900.000	12.400.000	8.025.000		2.800.000	100.000	200.000	3.100.000			0				3.100.000	
8 BEN 32	PRODECOM	8.850.000	0	0	1.000.000	1.019.976	400.000	292.494	2.712.470	1.192.494	1.192.494	2.384.988	3.152.542	600.000		8.850.000	
8 BEN 35	reactualisation PFappui secteur pri	80.000	66.450	53.160		13.290			13.290			0				13.290	
Total 6,7and 8 EDF		204.896.494	152.710.478	80.990.597	17.368.468	16.266.978	14.726.032	15.835.334	64.196.812	24.867.235	11.792.214	36.659.449	6.598.030	2.760.000	2.000.000	112.214.291	

## PAYS: BENIN: Prévion des décaissements

N° Comptable (9ème FED)	Intitulé	Total eng. prim.	2.003				2.003	2.004		2.004	2.005	2.006	2.007	total 2003-2007	Commentaires	
			Q1	Q2	Q3	Q4	total paiements	1° sem	2°sem	total paiements						
	<b>Transports</b>															
9 BEN	Appui budgétaire travaux urbains (TUHIMO)	25.000.000								9.000.000		9.000.000	8.000.000	8.000.000	25.000.000	
9 BEN	Appui budgétaire Fonds Routier	25.000.000								9.000.000		9.000.000	8.000.000	8.000.000	25.000.000	
9 BEN	Réseau routier prioritaire	40.000.000											10.000.000	20.000.000	40.000.000	
9 BEN	Appui institutionnel au Min. TP	2.000.000							200.000	700.000		900.000	800.000	300.000	2.000.000	
9 BEN	Pistes rurales II	10.000.000												5.000.000	5.000.000	10.000.000
	<b>Santé</b>															
9 BEN	Contribution à la réduction de la pauvreté	13.000.000												4.000.000	4.000.000	8.000.000
9 BEN	Assainissement des bassins xx et AA	13.000.000														
	<b>Hors concentration</b>															
9 BEN	Appui Justice	10.000.000			400.000	396.148	796.148	133.333	133.333	266.667	1.325.628	1.046.023	1.000.000		4.434.466	
9 BEN	Appui aux institutions financières	5.000.000								600.000	300.000	900.000	900.000	900.000	3.600.000	
9 BEN	PRODECOM II	5.000.000														
9 BEN	Appui à la culture	2.000.000								250.000		250.000	500.000	500.000	500.000	1.750.000
9 BEN	Secteur Privé	5.000.000								500.000	1.225.000	1.725.000				1.725.000
9 BEN	Appui budgétaire	55.000.000					7.000.000	11.000.000	7.000.000	18.000.000						25.000.000
<b>Total 9 FED</b>		<b>210.000.000</b>			<b>400.000</b>	<b>396.148</b>	<b>7.796.148</b>	<b>12.483.333</b>	<b>8.658.333</b>	<b>21.141.667</b>	<b>29.525.628</b>	<b>47.746.023</b>	<b>21.400.000</b>	<b>146.509.466</b>		

**SITUATION FINANCIERE 8e FED (subventions)  
ANNEE 2002**

Annexe 6

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2002	31/12/2002	#	1/01/2002	31/12/2002	#	1/01/2002	31/12/2002	#
8 ACP BEN 004	Appui à la modernisation du Ministère Fin.	1.900.000	1.900.000	0	920.920	1.311.229	390.309	757.063	799.809	42.746
8 ACP BEN 007	Appui à la décentralisation et dével. Local	550.000	443.465	-106.535	443.465	436.570	-6.895	262.903	339.661	76.758
8 ACP BEN 008	DAO Assainissement bassins Cotonou	80.000	74.655	-5.345	78.100	74.655	-3.445	66.840	74.655	7.815
8 ACP BEN 009	Entretien périodique infrastructures routières	44.000.000	44.000.000	0	41.115.156	41.115.156	0	2.639.673	15.994.485	13.354.813
8 ACP BEN 010	Aménagement route Natitingou-Porga	17.000.000	17.000.000	0	14.599.000	14.599.000	0	2.429.996	3.895.332	1.465.336
8 ACP BEN 011	Appui à l'ajustement structurel (1re tranche)	8.000.000	8.000.000	0	8.000.000	8.000.000	0	8.000.000	8.000.000	0
8 ACP BEN 012	Appui à l'ajustement structurel (2e tranche)	19.000.000	19.000.000	0	16.960.742	16.956.826	-3.916	16.927.198	16.956.826	29.628
8 ACP BEN 013	Appui à l'ajustement structurel (tranche flottant	2.850.000	2.850.000	0	2.850.000	2.850.000	0	2.850.000	2.850.000	0
8 ACP BEN 014	Aménagement traversée de Cotonou	14.100.000	14.700.000	600.000	0	13.285.000	13.285.000	0	209.174	209.174
8 ACP BEN 015	Appui régional à l'intégration UEOMA (PARI 2)	1.500.000	1.500.000	0	0	0	0	0	0	0
8 ACP BEN 016	Protection des mineurs	80.000	32.840	-47.160	32.840	32.840	0	32.840	32.840	0
8 ACP BEN 017	AT auprès de l'ON	1.800.000	1.800.000	0	1.563.405	1.563.405	0	237.118	736.167	499.049
8 ACP BEN 019	AT préparation 3e conférence NU	47.000	28.367	-18.633	28.367	28.367	0	28.367	28.367	0
8 ACP BEN 021	Programme appui régional intégration PARI 2	1.500.000	1.500.000	0	823.472	823.472	0	0	0	0
8 ACP BEN 022	Etude appui deconcentration secteur justice	80.000	79.496	-504	80.000	79.496	-504	62.259	79.496	17.237
8 ACP BEN 025	Réhabilitation et entretien pistes ZOU	80.000	57.123	-22.878	57.123	57.123	0	0	57.123	57.123
8 ACP BEN 026	Appui lutte trafic d'enfants	1.972.000	1.972.000	0	0	1.057.000	1.057.000	0	166.313	166.313
8 ACP BEN 027	Appui secteur santé	10.200.000	10.200.000	0	0	0	0	0	0	0
8 ACP BEN 028	Appui réformes économiques (PARE 1)	4.000.000	4.000.000	0	4.000.000	4.000.000	0	4.000.000	4.000.000	0
8 ACP BEN 029	Appui réformes économiques (PARE 1)	12.900.000	12.900.000	0	2.400.000	12.400.000	10.000.000	2.400.000	8.025.000	5.625.000
8 ACP BEN 030	Appui réformes économiques (PARE 1)	1.900.000	1.900.000	0	1.900.000	1.900.000	0	1.900.000	1.900.000	0
8 ACP BEN 031	Réhabilitation et entretien pistes ZOU/BORGO	8.500.000	8.500.000	0	0	0	0	0	0	0
8 ACP BEN 032	Appui au démarrage des communes	0	3.850.000	3.850.000	0	0	0	0	0	0
8 ACP BEN 033	Actualisation études accès traversée Cotonou	0	78.485	78.485	0	78.485	78.485	0	78.485	78.485
8 ACP BEN 034	Audit juridique et fiscal Art. 308/309 Lomé	0	80.000	80.000	0	39.000	39.000	0	30.660	30.660
8 ACP BEN 035	Réactualisation PF appui secteur privé	0	80.000	80.000	0	66.450	66.450	0	53.160	53.160
<b>TOTAL 8e FED</b>		<b>152.039.000</b>	<b>156.526.431</b>	<b>4.487.431</b>	<b>95.852.590</b>	<b>120.754.074</b>	<b>24.901.484</b>	<b>42.594.258</b>	<b>64.307.554</b>	<b>21.713.296</b>

**SITUATION FINANCIERE 7e FED (subventions)  
ANNEE 2002**

Annexe 7

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2002	31/12/2002	#	1/01/2002	31/12/2002	#	1/01/2002	31/12/2002	#
7 ACP BEN 009	Programme d'appui à la politique sanitaire	11.846.000	11.846.000	0	10.571.033	11.118.259	547.226	7.727.216	9.719.058	1.991.842
7 ACP BEN 015	Réhabilitation route Beroubouay-Malanville	21.000.000	20.697.295	-302.705	20.703.112	20.697.295	-5.817	20.682.096	20.697.295	15.199
7 ACP BEN 029	Réhabilitation infrastructures hospitalières	2.805.029	2.805.029	0	2.613.749	2.260.680	-353.068	2.260.680	2.260.680	0
7 ACP BEN 035	Réhabilitation route Cotonou-Hillakondji	7.500.000	6.921.039	-578.961	6.921.039	6.921.039	0	6.921.039	6.921.039	0
7 ACP BEN 041	Structuration du milieu rural du Mono	6.950.000	6.950.000	0	6.458.447	6.390.659	-67.788	6.191.322	6.298.230	106.908
7 ACP BEN 044	Travaux amélioration route Semé-Porto Novo	6.300.000	4.500.000	-1.800.000	4.324.938	4.324.938	0	2.127.102	2.854.852	727.750
7 ACP BEN 046	Amélioration sécurité transfusionnelle	700.000	589.121	-110.879	589.121	519.948	-69.173	502.807	502.807	0
7 ACP BEN 048	AT auprès de l'ON	529.668	526.850	-2.819	529.668	526.850	-2.819	529.668	526.850	-2.819
7 ACP BEN 054	Etude technique aménagement RN Cotonou	270.000	264.050	-5.950	266.445	264.050	-2.394	264.050	264.050	0
7 ACP BEN 055	Etude technique entretien routes bitumées	500.000	415.347	-84.653	421.696	415.347	-6.350	399.362	415.347	15.985
7 ACP BEN 057	Conservation et utilisation aires protégées	3.000.000	3.000.000	0	399.000	1.158.000	759.000	199.244	428.340	229.096
7 ACP BEN 058	Développement partenariat secteur privé	190.000	190.000	0	134.000	126.100	-7.900	126.100	126.100	0
7 ACP BEN 060	Amélioration voirie ville Parakou	1.630.615	1.630.615	0	515.000	592.900	77.900	119.878	356.311	236.433
7 ACP BEN 061	Amélioration voirie ville Parakou	4.347.781	4.347.781	0	0	2.059.000	2.059.000	0	823.225	823.225
7 ACP BEN 062	Amélioration voirie ville Parakou	21.604	21.604	0	0	0	0	0	0	0
7 ACP BEN 063	Aménagement traversée de Cotonou	4.900.000	8.100.000	3.200.000	0	8.100.000	8.100.000	0	3.712.379	3.712.379
7 ACP BEN 065	Evaluation finale projet securité transfusionnell	22.573	0	-22.573	0	0	0	0	0	0
7 ACP BEN 066	AT auprès du Ministère Santé	80.000	80.000	0	80.000	80.000	0	0	45.779	45.779
7 ACP BEN 067	Structuration du milieu rural du Mono	0	80.000	80.000	0	79.200	79.200	0	72.082	72.082
7 ACP BEN 068	Etudes mise en œuvre 9e FED infrastructures	0	1.990.000	1.990.000	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL 7e FED</b>		<b>72.593.270</b>	<b>74.954.730</b>	<b>2.361.460</b>	<b>54.527.248</b>	<b>65.634.264</b>	<b>11.107.016</b>	<b>48.050.564</b>	<b>56.024.424</b>	<b>7.973.860</b>



**SITUATION FINANCIERE 6e FED (subventions)**

Annexe 8

**ANNEE 2002**

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2002	31/12/2002	#	1/01/2002	31/12/2002	#	1/01/2002	31/12/2002	#
6 ACP BEN 014	Réhabilitation infrastructures hospitalières	3.200.000	3.200.000	0	2.968.651	2.968.651	0	2.957.189	2.956.755	-434
				0			0			0
				0			0			0
<b>TOTAL 6e FED</b>		<b>3.200.000</b>	<b>3.200.000</b>	<b>0</b>	<b>2.968.651</b>	<b>2.968.651</b>	<b>0</b>	<b>2.957.189</b>	<b>2.956.755</b>	<b>-434</b>

**SITUATION FINANCIERE 6e/7e/8e FED (régional)**  
**ANNEE 2002**

Annexe 9

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2002	31/12/2002	#	1/01/2002	31/12/2002	#	1/01/2002	31/12/2002	#
6 ACP RPR 592	Formation au numérique	0	641.760	641.760	0	641.760	641.760	0	488.960	488.960
<b>TOTAL 6e FED</b>		<b>0</b>	<b>641.760</b>	<b>641.760</b>	<b>0</b>	<b>641.760</b>	<b>641.760</b>	<b>0</b>	<b>488.960</b>	<b>488.960</b>
7 ACP RPR 050	AT communication protection environnement	12.100.000	12.100.000	0	10.320.460	979.550	-9.340.910	9.263.359	9.269.899	6.540
7 ACP RPR 353	Réhabilitation route Cotonou-Hillakonji	6.000.000	5.850.245	-149.755	5.850.245	5.850.245	0	5.850.245	5.850.245	0
7 ACP RPR 497	Travaux amélioration route Semé/Porto Novo	11.913.488	11.913.488	0	11.912.846	11.912.846	0	11.806.324	11.806.324	0
7 ACP RPR 541	Relance de l'ananas en Afrique de l'Ouest	1.995.000	1.995.000	0	1.219.586	1.219.586	0	1.151.001	1.151.001	0
7 ACP RPR 784	Cinéma numérique ambulant Afrique de l'Oues	0	300.000	300.000	0	300.000	300.000	0	171.405	171.405
<b>TOTAL 7e FED</b>		<b>32.008.488</b>	<b>32.158.733</b>	<b>150.245</b>	<b>29.303.137</b>	<b>20.262.227</b>	<b>-9.040.910</b>	<b>28.070.929</b>	<b>28.248.874</b>	<b>177.945</b>
8 ACP ROC 015	Aménagement route Natitingou-Porga	10.500.000	10.500.000	0	10.500.000	10.500.000	0	0	10.500.000	10.500.000
8 ACP ROC 030	Appui à l'OHADA	4.000.000	4.000.000	0	1.885.190	4.000.000	2.114.810	1.059.178	2.133.726	1.074.548
8 ACP ROC 036	Promotion film "Barbecue Pejo"	120.000	118.215	-1.785	120.000	118.215	-1.785	96.000	118.215	22.215
8 ACP TPS 082	Appui à l'OHADA	2.000.000	2.000.000	0	0	145.000	145.000	0	0	0
8 ACP TPS 128	Travaux préparation programme cadre enseigr	483.000	483.000	0	0	460.000	460.000	0	290.500	290.500
8 ACP TPS 147	Programme d'appui aux communes	0	5.000.000	5.000.000	0	0	0	0	0	0
8 ACP TPS 157	Forum parlementaire pour le NEPAD	0	350.000	350.000	0	350.000	350.000	0	319.021	319.021
<b>TOTAL 8e FED</b>		<b>17.103.000</b>	<b>22.451.215</b>	<b>5.348.215</b>	<b>12.505.190</b>	<b>15.573.215</b>	<b>3.068.025</b>	<b>1.155.178</b>	<b>13.361.461</b>	<b>12.206.284</b>
<b>TOTAL REGIONAL</b>		<b>49.111.488</b>	<b>55.251.708</b>	<b>6.140.220</b>	<b>41.808.327</b>	<b>36.477.202</b>	<b>-5.331.125</b>	<b>29.226.107</b>	<b>42.099.295</b>	<b>12.873.189</b>

**SITUATION FINANCIERE BEI**

Annexe 10

**ANNEE 2002**

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2002	31/12/2002	#	1/01/2002	31/12/2002	#	1/01/2002	31/12/2002	#
7 ACP BEN 064	OPTB II	10.000.000	10.000.000	0	10.000.000	10.000.000	0	8.707.764	10.000.000	1.292.236
<b>TOTAL 7e FED</b>		<b>10.000.000</b>	<b>10.000.000</b>	<b>0</b>	<b>10.000.000</b>	<b>10.000.000</b>	<b>0</b>	<b>8.707.764</b>	<b>10.000.000</b>	<b>1.292.236</b>
8 ACP BEN 024	Prêt global secteur financier	6.100.000	6.100.000	0	6.100.000	6.100.000	0	1.000.000	1.200.000	200.000
8 ACP BEN 023	OPTB II	10.000.000	10.000.000	0	10.000.000	10.000.000	0	0	3.457.448	3.457.448
<b>TOTAL 8e FED</b>		<b>16.100.000</b>	<b>16.100.000</b>	<b>0</b>	<b>16.100.000</b>	<b>16.100.000</b>	<b>0</b>	<b>1.000.000</b>	<b>4.657.448</b>	<b>3.657.448</b>
<b>TOTAL BEI</b>		<b>26.100.000</b>	<b>26.100.000</b>	<b>0</b>	<b>26.100.000</b>	<b>26.100.000</b>	<b>0</b>	<b>9.707.764</b>	<b>14.657.448</b>	<b>7.314.896</b>

Année	Contrat	Intitulé	Bénéficiaire	Date du Contrat	Durée	Subvention euros
<b>Ligne B7-70</b>						
2001	B7-701/2001/0031	Renforcement de capacités locales pour la promotion et la protection des droits de l'enfant au Bénin	CARE France	25/2/02	36 mois	730.128
	B7/701/2001/0932	Sensibilisation et renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en oeuvre effective des droits des femmes en Afrique de IOuest	FEDDAF (Togo)	15/1/02	30 mois	853.610,88
	B7/702/2001/3182	Empowering civil society to fight corruption in francophone West Africa	Transparency International (D)		36 mois	750.000
<b>Ligne B7-6002</b>						
2001	B7-6002-CDC-2001-23	Renforcement de capacités et mise en réseau sous-régional des organisations de la société civile africaine	Youth for Development and Cooperation (NL)	7/1/02	12 mois	99.900
	B7-6002-CDC-2001-29	Projet de coopération syndicale décentralisée	Force Ouvrière (F)	25/11/01	24 mois	200.000
<b>Ligne B7-6000</b>						
2002	B7-6000/PVD/2002/020-438/TG	Création d'entreprises de services aux organisations de producteurs au Togo et au Bénin	Centre International de Développement et de Recherche (F)			750.000
	B7-6000/PVD/2001/011-671/BJ	Programme intégré de développement dans les quartiers défavorisés de Cotonou	Initiative Développement/Les Enfants du Monde (FR)			
2000	B7-6000/PVD/2000/730/CSR	Programme triennal d'activités du centre béninois pour le développement des initiatives à la base	Action solidarité Tiers Monde (L)		36 mois	188.472
	B7-6000/PVD/2000/685/NE	Programme triennal de santé de l'Association des oeuvres médicales privées confessionnelles et sociales au Bénin	Catholic Organisation for Relief and Development Aid		36 mois	385.250
	B7-6000/PVD/2000/672/FR	Lutte contre l'infanticide au Bénin par le réaménagement d'écoles et le développement de programmes d'éducation à la santé pour les enfants du primaire dans le département de l'Atacora	Espoir Sans Frontières		44 mois	103.786
	B7-6000/PVD/2000/729/BE	Programme d'appui organisationnel et de développement institutionnel de 11 ONG dans le Mono	Protos		30 mois	273.693
	B7-6000/PVD/2000/744	Programme de travail social en milieu ouvert en faveur de l'enfance défavorisée à Cotonou - Bénin				500.000
1999	B7-6000/PVD/1999/83/FRG	Approvisionnement en eau et protection des ressources naturelles	Deutsche Weltungerhilfe		36 mois	449.636
	B7-6000/PVD/1999/1019/IT	Programme d'extension et consolidation du réseau des caisses villageoises d'épargne et crédit rural autogerées promues par l'ONG CBDIBA	Comunita Impegno Servizio Volontariato		36 mois	293.730
	B7-6000/PVD/1999/810/FRG	Financement d'un centre de formation et de production agro-animale Kpanroun	Deutcher Caritasverband		66 mois	362.183
	B7-6000/PVD/1999/56/NE	Programme santé intégré inter-diocésain au nord Bénin	Memisa Medicus Mundi		21 mois	121.997
1998	B7-6000/PVD/1998/300/UK	Disability and development programme francophone west Africa	Action on Disability and Development		36 mois	399.553
	B7-6000/PVD/1998/68/FR	Autonomisation des mécanismes financiers et création d'une dynamique d'autopromotion et de responsabilisation sociale	Echange pour l'organisation et la promotion des petits entrepreneurs		36 mois	144.909
1997	Bè-6000/PVD/1997/728/FR	Production, promotion et utilisation de la spiruline au Bénin	Geres-Gr, Energies Renouvelables et Environnement		36 mois	97.711
	B7-6200/98-23/VIII/ENV	Projet de collecte, de traitement et de réutilisation des ordures ménagères dans les villes Bohicon, Ouidah, Dogbo	C.I.S.V (IT)	8/1/99		185.000